

Rapport annuel

2015



Sur le prix et la qualité des services eau potable
et assainissement eaux usées

SOMMAIRE

Préambule

- **Présentation de la direction**
 - I- Organigramme p 5
 - II- Cartographie des sites de la DEA p 6
- **Modes d'exploitation,**
 - I- Cartographie en AEP avec communes p 7
 - II- Cartographie en EU avec communes p 7
- **Bilan social,**
 - I- Pyramide des âges p 8
 - II- Répartition par catégories p 8
 - III- Nombre d'agents par service p 8

Objectifs de la Direction

- **Grandes orientations de la Direction,**
 - Le mot du Vice président p 9
- **Analyse comparative des services d'eau et d'assainissement** p 9
- **Extraits d'un rapport individuel d'analyse comparative sur les services d'assainissement** p 10

Service Public de l'eau

- **Production**
 - I- Les chiffres clés de la production, p 13
 - II- Descriptif de l'activité et indicateurs, p 13
 - Présentation de l'usine et de la Fosse de Sorges
 - Origine de l'eau et équipements (réservoirs)
 - Production
 - Qualité de l'eau
 - Communication
- **Distribution**
 - I- Les chiffres clés de la distribution, p 16
 - II- Présentation des missions du service, p 16
 - III- Le patrimoine exploité p 17
 - IV- La performance de nos réseaux p 17

Service Public de l'assainissement

- **Collecte des effluents**
 - I- Les chiffres clés de la collecte, p 19
 - II- Descriptif de l'activité et indicateurs (Réseaux, conformités et suivi des industriels)..... p 19
 - Réseaux
 - Conformités
- **Epuration des effluents**
 - La Baumette p 20
 - Les autres STEP p 21
- **Le SPANC** p 22

Service aux clients

- **Les chiffres clés de la clientèle**, p 25
- **Les abonnés du service clientèle** p 25
- **La satisfaction des clients** p 26

Moyens financiers de la direction

- **Les chiffres clés** p 27
- **La facture d'eau**
 - I - La structure tarifaire..... p 27
 - II - Les éléments de la facture d'eau p 28
 - III - La répartition des charges des services et leur poids dans la facture d'eau p 28
 - IV - Évolutions de la facture d'eau p 29
- **Le budget annexe Eau**
 - I - Les produits d'exploitation p 30
 - II - Les charges d'exploitation..... p 31
 - III - L'évolution des charges de fonctionnement et des dépenses d'équipement..... p 31
- **Le budget annexe Assainissement**
 - I - Les produits d'exploitation p 33
 - II - Les charges d'exploitation..... p 34
 - III - L'évolution des charges de fonctionnement et des dépenses d'équipement..... p 35

La maîtrise d'œuvre

- **Les chiffres clés** p 37
- **Missions du service études et travaux**..... p 37
- **Innovations** p 38
- **Maîtrise d'ouvrage** p 38

Annexes p 41

PRÉAMBULE

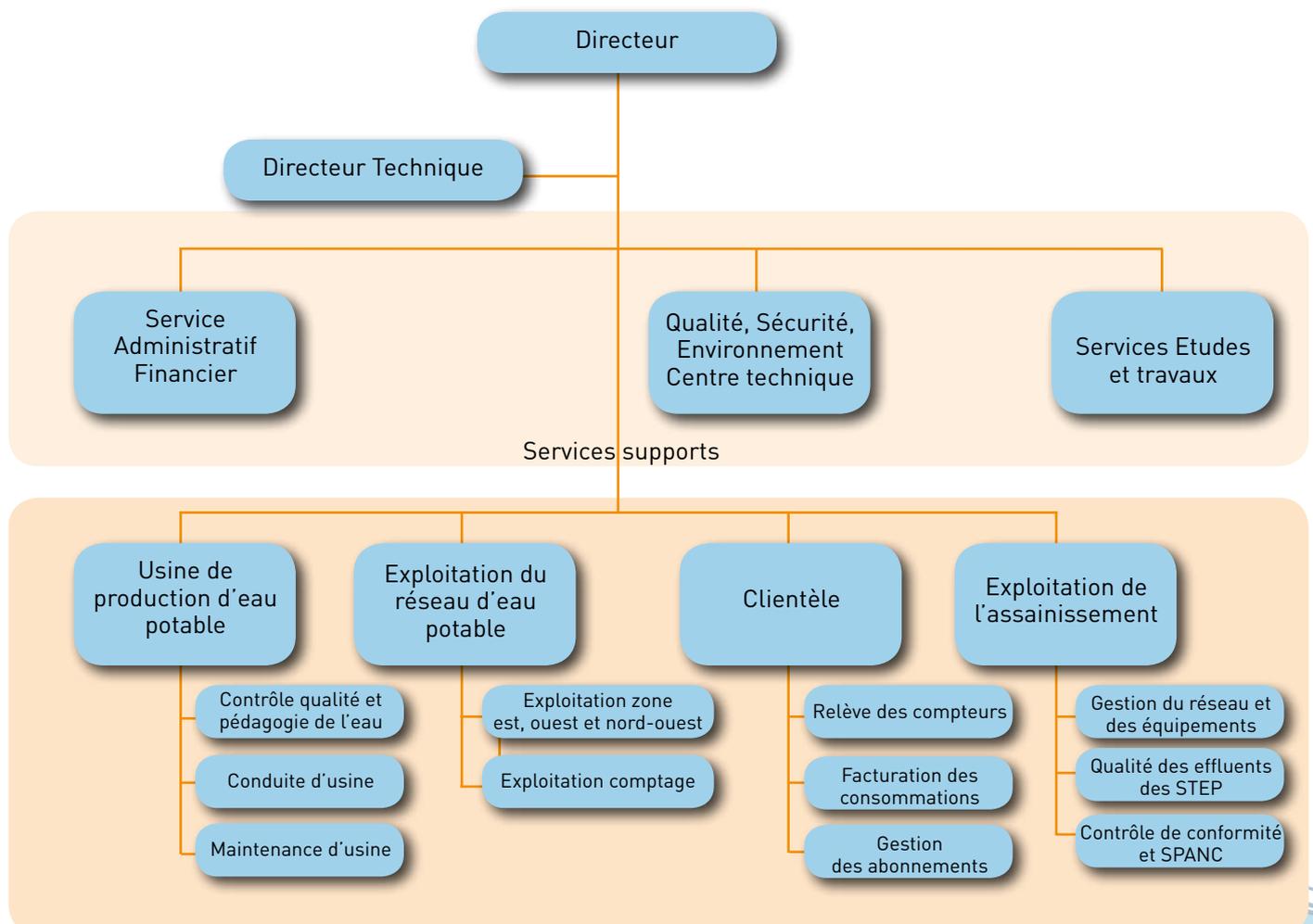
A. PRÉSENTATION DE LA DIRECTION

Angers Loire Métropole (ALM) est forte de 33 communes et de 280 000 habitants, en 2015. Il s'agit d'une des plus anciennes régies d'eau potable et d'assainissement. L'eau et l'assainissement sont des compétences d'Angers Loire Métropole depuis la délibération du 18 décembre 1968 en conseil de district. La direction de l'eau et l'assainissement a en charge l'assurer la gestion de l'ensemble du réseau d'eau potable et du réseau d'eaux usées, depuis la prise d'eau brute en Loire jusqu'au rejet dans le milieu naturel des eaux résiduaires après traitement.

Indicateur D.101 : Estimation du nombre d'habitants desservis

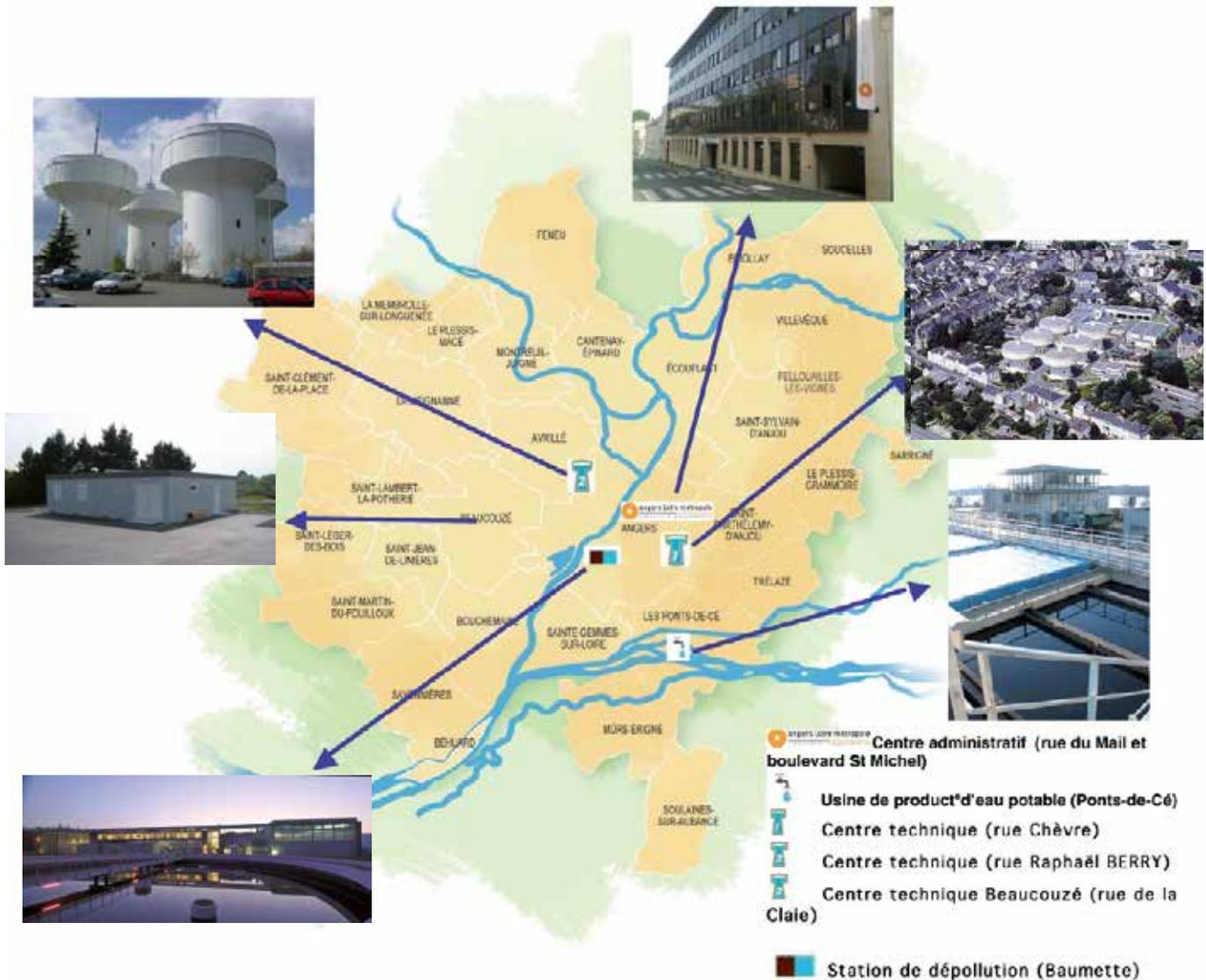
années	2011	2012	2013	2014	2015
Population permanente	272807	270887	272422	277506	279995
population saisonnière	9824	9824	10278	10278	10278
populations permanentes et saisonnières	272807	280711	282700	287784	290273

I- Organigramme



II- Cartographie des sites de la DEA

L'organisation géographique de la direction de l'eau et de l'assainissement se présente ainsi :

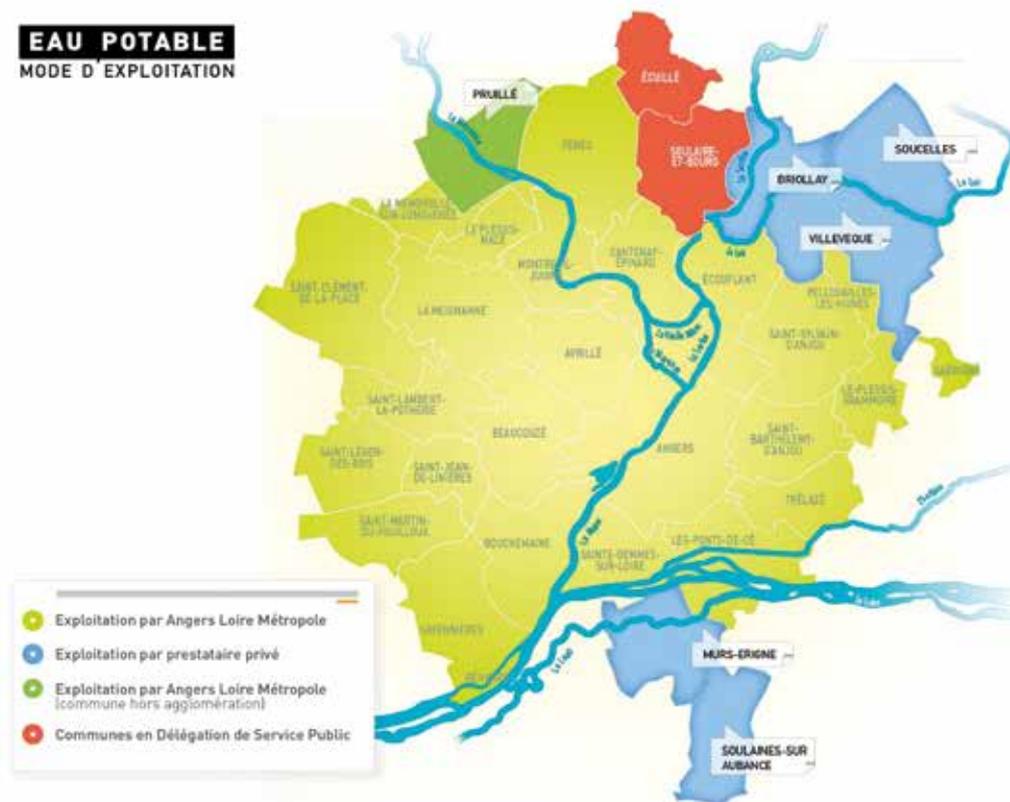


B. MODES D'EXPLOITATION

Les compétences en eau potable et en assainissement eaux usées ont été exercées au cours de l'année 2015 sur la totalité du territoire de la Communauté. Il est, par ailleurs, à noter que l'exploitation des ouvrages, effectuée en général en régie, est confiée, pour certaines communes, a des sociétés privées.

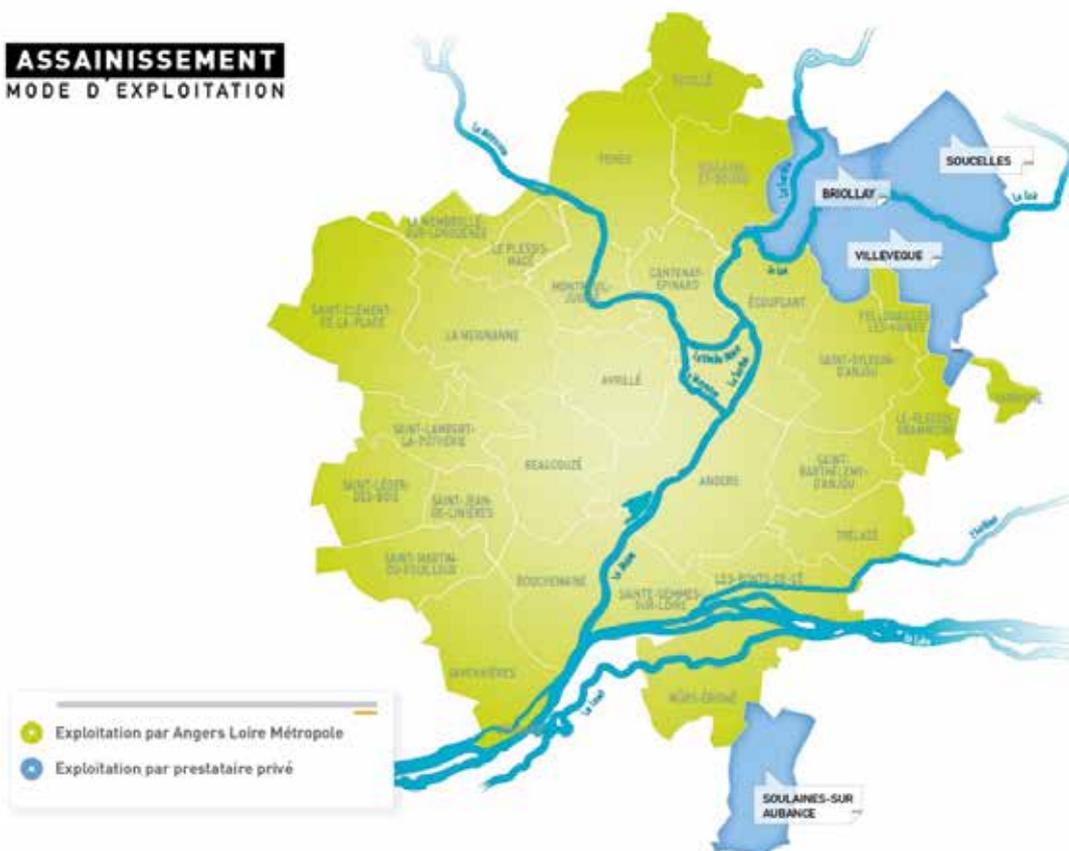
Cartographie en AEP avec communes

EAU POTABLE MODE D'EXPLOITATION



Cartographie en EU avec commune

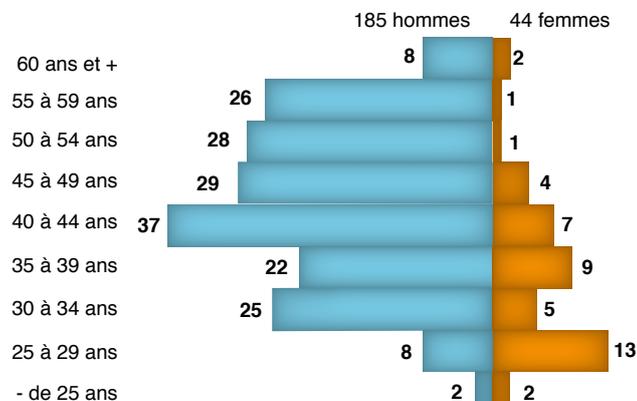
ASSAINISSEMENT MODE D'EXPLOITATION



C. BILAN SOCIAL

I- Pyramide des âges

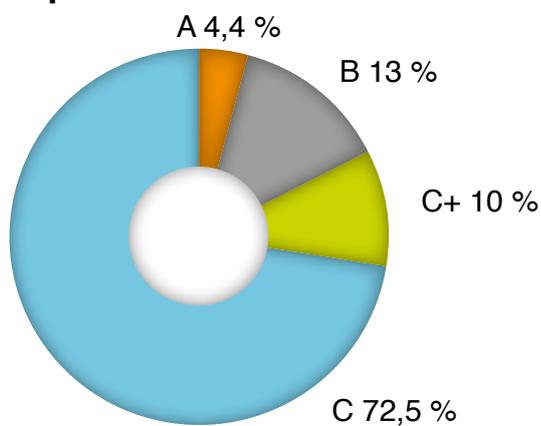
La direction de l'eau et de l'assainissement est composée de femmes (20 %) et d'hommes (80 %) dont la pyramide des âges est représentée ci-dessous.



II- Répartition par catégories

En 2015, la répartition par catégorie est la suivante :

Répartition en 2015



III- Nombre d'agents par service

Evolution du nombre d'agents

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Ass conformité	11	9	10	10	8	13
Ass réseau	33	31	33	32	27	28
Ass SPANC	3	3	3	2	2	2
Ass STEP	8	8	7	7	7	7
Direction	6	5	5	6	10	9
EAU ASSAINIS. ADMINISTRATIF						
Finance marché	7	7	9	8	7	7
E&A bureau d'études	12	20	20	20	20	20
E&A centre technique	19	19	20	12	17	13
E&A clientèle	22	22	23	23	24	26
Eau réseau	83	80	78	76	75	75
Eau usine de production	30	30	30	29	31	29
Total	234	234	238	225	228	229

OBJECTIFS DE LA DIRECTION

A. GRANDES ORIENTATIONS DE LA DIRECTION

Le mot du Vice-Président

Angers Loire Métropole est devenue en 2015 Communauté Urbaine.

Cette transformation a des impacts sur la Direction de l'Eau et de l'Assainissement. Outre ses compétences dans la production et la distribution d'un produit alimentaire de première nécessité et la préservation de notre environnement hydrique par la collecte et le traitement des eaux usées, la Direction se voit confiée la compétence « Eaux Pluviales ».

Ce transfert de compétences a été validé par le Conseil de Communauté le 14 septembre 2015.

Le zonage d'assainissement

Dans un premier temps, en lien avec la révision du PLUi, dont il constitue une annexe, le zonage d'assainissement a été réactualisé, y compris le volet « eaux pluviales ». Il sera soumis à enquête publique en 2016. Ce document ambitionne de définir, en fonction des différents bassins versants, les règles d'urbanisme à respecter en ce qui concerne le rejet des eaux pluviales au milieu naturel, éventuellement via les installations publiques de collecte de ces eaux.

L'objectif est de prévenir la survenue de débordements ou d'inondations susceptibles de se produire, si l'imperméabilisation des terrains n'est pas encadrée ou si les installations publiques sont saturées.

Le règlement met donc en avant les solutions d'infiltration à la parcelle lorsqu'elles sont techniquement envisageables.

Ces nouvelles règles d'aménagement vont nous permettre de valoriser notre territoire dans le respect de l'environnement et de la sécurité des personnes et des biens.

La gestion patrimoniale

Le travail ne s'arrête pas là.

En effet, Angers Loire Métropole s'est également lancée en 2015 dans la réalisation d'un diagnostic patrimonial, afin de déterminer, à partir des éléments connus par les gestionnaires antérieurs, l'état du réseau eau pluvial qu'il lui revient désormais de gérer.

Il est composé de centaines de kilomètres de canalisations enterrées, invisibles du grand public. Les exutoires de ces collecteurs sont nos fleuves, rivières et

ruisseaux dont notre territoire est si riche. Certains de ces collecteurs peuvent être alimentés par des fossés, des ruisseaux canalisés. Les habitations et les rues de nos villes y déversent également leurs eaux.

Or, l'ensemble de ces rejets se fait directement au milieu naturel sans traitement. Il est donc primordial d'accorder une attention particulière à ce qui y est rejeté.

La gestion quotidienne de ce réseau a été confiée, par le biais de convention de gestion, aux communes de la communauté urbaine, le temps pour cette dernière de s'organiser en conséquence.

Le Schéma directeur

En 2016, cet inventaire patrimonial sera complété par un schéma directeur. Ce dernier permettra de définir les priorités d'action décidées par les élus d'Angers Loire Métropole en fonction de différents scénarios proposés. Ils proposeront différents niveaux de service, auxquels seront associés les moyens à mettre en œuvre et les financements à mobiliser.

Il aura pour conséquence de recueillir au sein du système d'information de la Communauté Urbaine toutes les données nécessaires à une gestion patrimoniale performante en fonction des orientations décidées par les élus.

Outre les actions menées en 2015, la transformation en Communauté Urbaine va également avoir des implications sur les années à venir en termes d'extension de périmètre, de réflexion sur les modes de gestion, d'organisation de la Direction pour faire face à ces nouveaux défis, dans un contexte de raréfaction des ressources.

Les agents d'Angers Loire Métropole sauront à nouveau se mobiliser pour faire face à ces challenges.

B. ANALYSE COMPARATIVE DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

La FNCCR a mis en place un réel outil d'analyse et de mise en perspective des caractéristiques des services d'eau et d'assainissement, rendant objectives les comparaisons multicritères entre collectivités et permettant de faciliter la compréhension de la formation du prix de l'eau et de l'assainissement.

Elle offre des analyses complètes et individualisées, permettant une progression continue de la performance

de nos services grâce à l'identification de pistes d'amélioration concrètes. Cette analyse comparative favorise l'échange des pratiques entre collectivités sur des problématiques partagées (techniques, comptables, réglementaire,....).

En y participant, la direction de l'eau et de l'assainissement d'Angers Loire Métropole obtient une tendance nationale permettant de se situer à un instant « t »

et d'observer les évolutions, en se comparant à des structures similaires, sur la base de mêmes critères repris d'une année sur l'autre.

Enfin le rapport complet, détaillé et illustré est accessible à l'ensemble des acteurs des services d'eau et d'assainissement, et notamment aux élus.

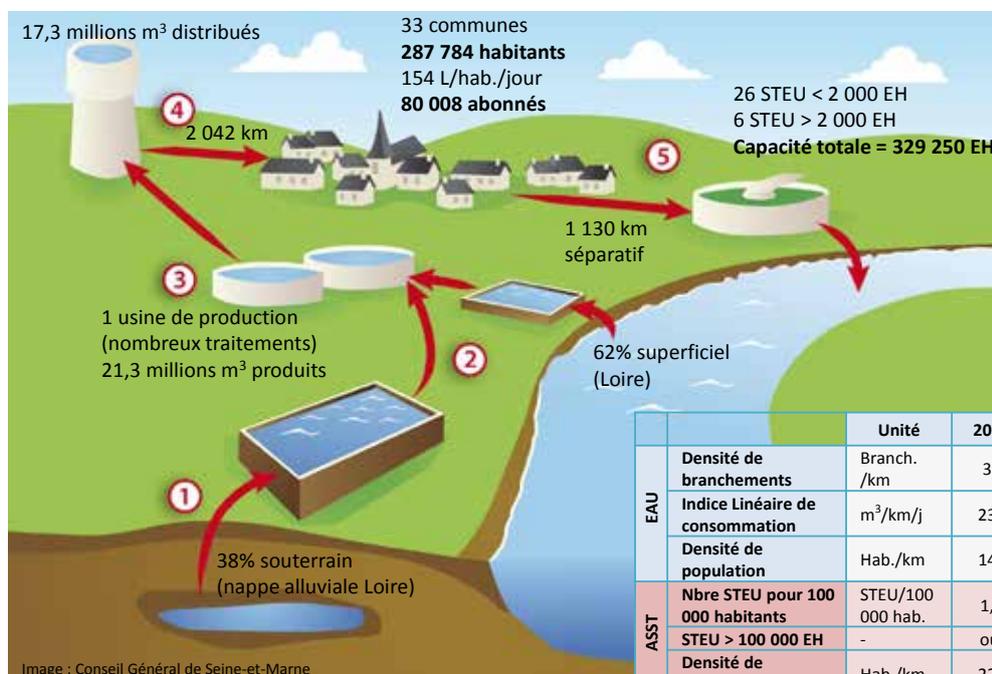
Extraits d'un rapport individuel d'analyse comparative sur les services d'assainissement (données 2014) :



FEVRIER 2016



COMMUNAUTE URBAINE ANGERS LOIRE METROPOLE



ISO 9001 acquise

		Unité	2014	Catégories	Urbanisation
EAU	Densité de branchements	Branch./km	39	≤ 35 = rural > 50 = urbain	GRUPE 2 : mixte
	Indice Linéaire de consommation	m ³ /km/j	234	≤ 15 = rural > 30 = urbain	
	Densité de population	Hab./km	141	≤ 110 = rural > 180 = urbain	
ASST	Nbre STEU pour 100 000 habitants	STEU/100 000 hab.	1,2	> 0,1 = urbain	GRUPE 2 : mixte
	STEU > 100 000 EH	-	oui	non = rural	
	Densité de population	Hab./km	229	≤ 150 = rural > 300 = urbain	

COMMUNAUTE URBAINE ANGERS LOIRE METROPOLE SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Thématique	Performance	
Patrimoine	😊	Réseau en très bon état général : peu de réparations effectuées et peu de fuites. Réseau plutôt jeune. Rythme de renouvellement en bonne adéquation.
Service à l'utilisateur	😊	Continuité de service et satisfaction des usagers en constante amélioration depuis 5 ans. Eau au robinet conforme. Bonne information des usagers.
Situation financière	😊	Coûts de fonctionnement et investissements peu élevés – capacité d'autofinancement importante et service peu endetté
Prix et accès social	😞	Tarifs corrects mais en augmentation, pour financer les futurs investissements (intensification du renouvellement) Seule mesure sociale : FSL

Moyenne 2013 = moyenne du groupe « mixtes »

PATRIMOINE



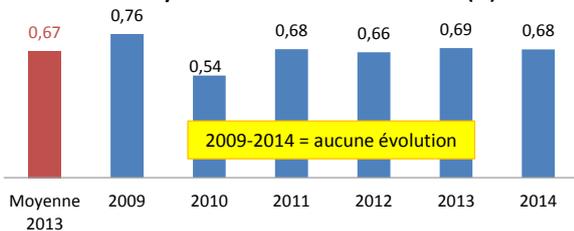
Réseau en très bon état général : peu de réparations effectuées et peu de fuites. Réseau plutôt jeune. Rythme de renouvellement en bonne adéquation.

Connaissance du patrimoine

- + Descriptif détaillé largement acquis (indice P103 = 110 points) :
 - matériaux des canalisations connus
 - seulement 30% du linéaire non daté

Renouvellement du réseau

Taux moyen de renouvellement sur 5 ans (%)

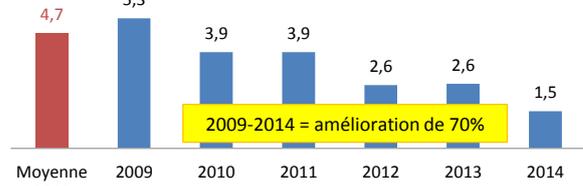


- + Rythme de renouvellement qui se maintient après les travaux de tramway 2007-2010

Coût moyen du linéaire renouvelé faible ~ 200 €/ml (moy. = 400 €/ml)

Performances du réseau (fuites)

Indice linéaire de pertes (m³/km/j)

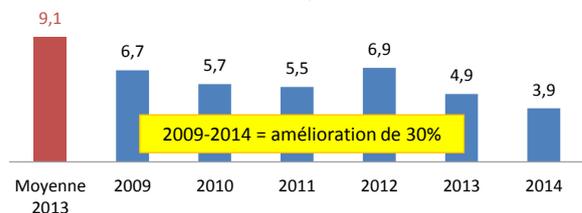


- + Amélioration de l'ILP de 70% en 5 ans grâce aux campagnes de recherche de fuites & lancement sectorisation. Rdt = 88%.

Modification comptage des eaux de service : retour tête de station

Entretien du réseau (casses)

Casses en réseau (réparations/100km)



- + Réduction des réparations de casses réseau de 30% en 5 ans.

Moyenne 2013 = moyenne du groupe « mixtes »

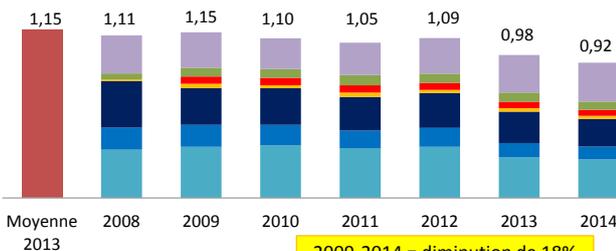
SITUATION FINANCIERE



Coûts de fonctionnement et investissements peu élevés – capacité d'autofinancement importante et service peu endetté

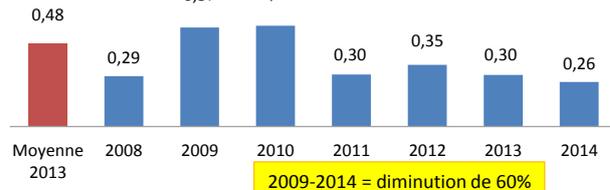
Coûts de fonctionnement du service (€/m³)

- Personnel interne
- Autres charges
- Redevance de prélèvement
- Amortissements
- Services externes
- Achats d'eau
- Charges financières
- Charges totales du service



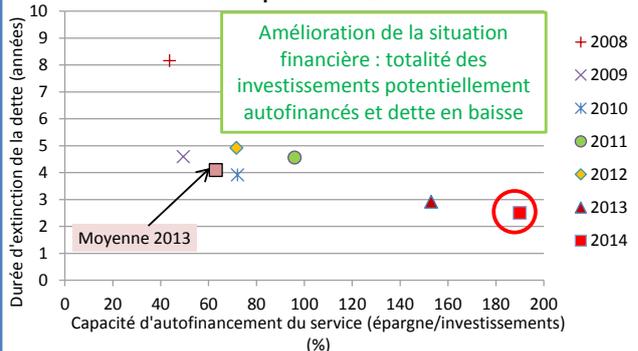
- + Charges en baisse
 - Valorisation des travaux réalisés en régie depuis 2013
 - Conso d'énergie élevée / ETP services centraux non recensés
- Résultat section de fonctionnement 2014 : + 5 M€

Investissements annuels du service (€/m³)



Efforts sur le renouvellement de réseau (60% des investissements)
Moins d'investissements depuis fin des travaux de tram et la réalisation d'une réserve d'eau brute (2009-2010)

Le financement des investissements du service d'eau potable d'ALM



COMMUNAUTE URBAINE ANGERS LOIRE METROPOLE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Thématique	Performance	
Patrimoine	☹️	Fréquence élevée des obstructions malgré un taux de curage soutenu. Amélioration en 2014 à confirmer. Rythme de renouvellement en baisse.
Service à l'utilisateur	😊	Diminution des incidents dans les locaux des usagers, mais efforts à poursuivre en la matière. Bon suivi de la satisfaction usagers depuis 2 ans. Bonne information.
Collecte et traitement des eaux usées	😊	Conformité à la réglementation excellente. Fonctionnement très satisfaisant : très bonnes performances épuratoires consommations énergétiques faibles, maîtrise des boues.
Fonctionnement du service	😊	Résultat positif de la section de fonctionnement (+ 3M€) Coûts de fonctionnement plutôt limités et qui évoluent peu depuis 2009 (augmentation = inflation)
Situation financière	☹️	Tarifs corrects - Investissements peu élevés Capacité d'autofinancement importante Service peu endetté

Moyenne 2013 = moyenne
du groupe « mixtes »

PATRIMOINE



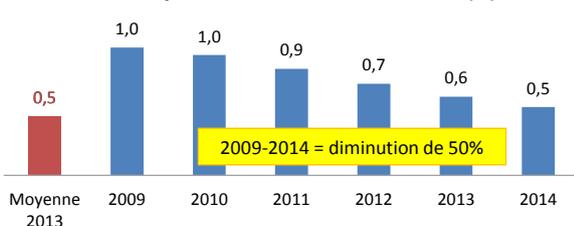
Fréquence élevée des obstructions malgré un taux de curage soutenu. Amélioration en 2014 à confirmer. Rythme de renouvellement en baisse.

Connaissance du patrimoine

- + Descriptif détaillé largement acquis (indice P202 = 106 points) :
 - matériaux des canalisations connus
 - seulement 15% du linéaire non daté

Renouvellement du réseau

Taux moyen de renouvellement sur 5 ans (%)

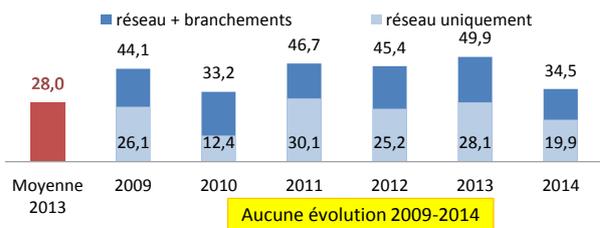


~ Rythme de renouvellement suite aux travaux de reconstruction de la STEU de La Baumette, mais dans la moyenne.

Coût moyen du linéaire renouvelé élevé ~ 600 €/ml (moy. = 410 €/ml)

Fonctionnement du réseau (obstructions)

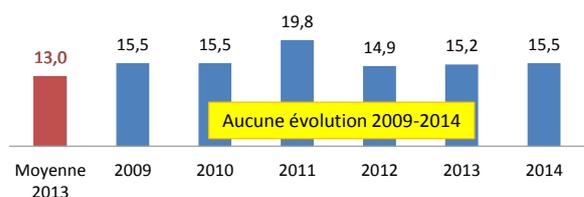
Obstructions réseau et branchements (/100km)



~ Taux d'obstructions élevé par rapport à la moyenne, lié aux siphons disconnecteurs qui ralentissent les effluents. Mais en baisse en 2014 (fin travaux sur SR principale) : à confirmer.

Entretien du réseau (curage)

Taux de curage du réseau (%)



~ Taux de curage dans la moyenne mais peut-être insuffisant au vu du nombre élevé d'obstructions. A confirmer dans le futur.

SERVICE PUBLIC DE L'EAU

A. PRODUCTION

I- Les chiffres clés de la production

- Volume prélevé en Loire : 21 701 664 m³
- Volume produit : 18 816 052 m³
- Volume moyen journalier : 51 551 m³ / j
- Volume du jour de pointe : 75 564 m³ / j
- Capacité de production journalière : 90 000 m³ / j
- 17 réservoirs d'une capacité totale de 48 860 m³
- Rendement eau traitée de l'usine : 93.2%
- Nb analyses réglementaires réalisées : 393 avec un taux de conformités de 100%
- Rendement énergétique : 0.58kWh/m³ produit
- Quantité de boues valorisées en filière réglementaire : 609T de MS
- Conformité au plan d'épandage : 100%

II- Descriptif de l'activité et indicateurs

L'usine de production d'eau potable d'Angers Loire Métropole est dotée d'une filière de traitement complète. Les grandes étapes de traitement sont les suivantes :

- 1- Mélange des eaux : les eaux brutes ont pour origine la Loire ou la nappe d'accompagnement du fleuve. Elles sont mélangées à leur arrivée sur l'usine.
- 2- Prétraitement : étape de préparation à la décantation. Les eaux sont préozonees afin d'oxyder les matières dissoutes et de les faire précipiter. Ensuite c'est l'étape de coagulation-floculation. L'objectif est de regrouper les matières en suspension afin de former un « floc » plus facile à décanter. Du charbon actif en poudre y est également ajouté afin d'adsorber les polluants organiques « type » pesticides.
- 3- Décantation : c'est la première étape de clarification des eaux pendant laquelle les floccs vont être piégés dans un lit de boues et les eaux clarifiées sont récupérées par surverse pour être envoyées à l'étape suivante. A noter : les boues issues de la décantation sont envoyées à la station de traitement des boues afin d'y être traitées.
- 4- Filtration sur sable : les eaux clarifiées traversent un lit de sable d'environ un mètre d'épaisseur. Les matières indésirables vont être retenues dans les interstices sur sable.

- 5- Ultrafiltration : C'est l'étape d'affinage de l'eau. L'eau filtrée est injectée dans des membranes dont le diamètre des pores de sortie est d'1/100µm. L'intérêt est de bloquer tout ce qui est d'une taille supérieure, notamment virus et bactéries tout en conservant les propriétés de l'eau comme les sels minéraux. Les eaux sont ensuite stockées dans une citerne de 20 000m³ puis chlorée avant d'être envoyées sur le réseau de distribution.



Indicateur P108 : indice de protection de la ressource en eau : 80%

Désignation (en m ³)	2012	2013	2014	2015
- Production (Unité de l'Île au Bourg)				
volume annuel	17 723 058	17 939 587	17 980 714	18 816 052
volume moyen journalier	48 424	46 645	49 284	51 551
volume du jour de pointe	59 174	60 088	64 934	75 564
jour de pointe	7 sept. 2012	10 juillet 2013	20 juin 2014	1 ^{er} juillet 2015
- Volume acheté	788 572	669 553	704 445	604 702
- Volume facturé	15 320 487	15 640 973	16 166 374	16 857 197
dont :				
- pour collectivités extérieures	788 572	669 553	1 350 303	1 827 437

Les volumes prélevés ont été de :

	2012	2013	2014	2015
Volume prélevé en m³	20 438 656	20 340 312	20 748 335	21 701 664
Dont :				
- Eau brute de la Loire	12 458 208	13 484 512	12 511 452	12 597 856
- Eau de la nappe d'accompagnement du fleuve	7 980 448	6 855 800	8 236 883	9 103 808
- Part d'eau de nappe dans la production	39%	34%	40%	40%

La station des boues :

Les refus de filtration sont acheminés vers la station de traitement des boues située sur la levée de Belle-Poule aux Ponts-de-Cé. Les boues sont successivement épaissies, centrifugées et chaulées avant d'être stockées dans des bennes. Les eaux de surverse des épaississeurs retournent au milieu naturel. Les boues sont valorisées en agriculture via un plan d'épandage validé par l'arrêté préfectoral du 17/11/2010.



une réserve d'eau brute disponible, correspondant à 5 jours de production, en cas de pollution majeure de la Loire.

Afin de préserver la qualité de l'eau brute, l'eau de la réserve est renouvelée régulièrement.



Fosse de Sorges :

Dans le cadre de la sécurisation de la production d'eau potable, l'usine s'est dotée d'une réserve d'eau brute sur le site de la Fosse de Sorges. L'objectif étant d'avoir



Origine de l'eau et équipements (réservoirs)

Cartographie



Production

À compter du 1^{er} avril 2014, les communes de Briollay, Ecuillé, Soucelles, Soulaire et Bourg, Villevêque et le SIAEP Loir et Sarthe sont alimentées depuis l'usine de production d'eau potable des Ponts-de-Cé.

Pour conforter cette alimentation complémentaire, des travaux sont en cours, à savoir :

Construction d'un surpresseur et de 2 réservoirs enterrés au pied du réservoir sur tour de la Rétusière à Briollay.

Construction d'une surpression dédiée à ce secteur sur le site de la Bélière à Saint-Barthélémy-d'Anjou.

La mise en service des équipements est prévue au 1^{er} semestre 2016.

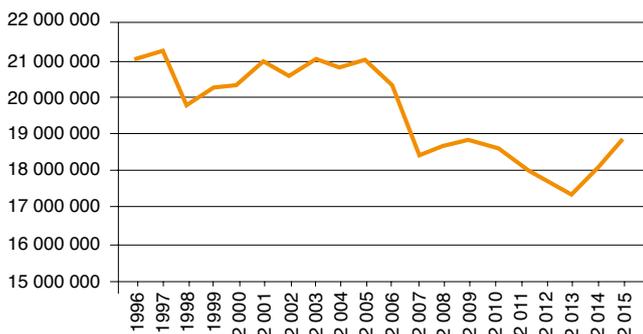


Sites de la Rétusière à Briollay et la Bélière à Saint-Barthélémy-d'Anjou



Le volume d'eau produite par l'usine des Ponts-de-Cé est en augmentation de 4,6% en 2015 par rapport à 2014. (+9% par rapport en 2013). Cette augmentation est liée à l'alimentation des communes complémentaires et à des températures particulièrement élevées en début d'été. A périmètre constant, le volume produit est en augmentation de 3,5%.

Volume produit d'eau potable



Qualité de l'eau

Analyses

Tout au long du processus de traitement et de distribution, l'eau produite par Angers Loire Métropole fait l'objet de nombreux prélèvements aux fins d'analyses. Les prélèvements ont lieu sur la ressource (Loire et Puits), en sortie d'usine et sur le réseau de distribution. Soit au total sur l'eau traitée :

- 123 analyses réalisées en sortie d'usine
- 1041 analyses réalisées sur le réseau de distribution

Ces analyses sont réalisées par le laboratoire agréé INOVALYS (ex : ANJOU LABORATOIRE) pour le compte de l'ARS (Agence Régionale de Santé) au titre du contrôle réglementaire et pour le compte d'Angers Loire Métropole au titre de l'autocontrôle.

A NOTER :

Suite à la publication en octobre 2012 d'une instruction par le ministère chargé de la santé relative aux conséquences sanitaires possibles de la consommation d'une eau ayant transité par des canalisations anciennes en PVC, une campagne de prélèvement sur 3 ans a été initiée par l'ARS à compter de 2014. Cette campagne de prélèvement porte sur le paramètre CVM (chlorure de vinyle monomère). Le but est de surveiller la teneur en CVM sur des secteurs identifiés « à risque ».

La valeur limite du CVM dans l'eau potable est de 0,5µg/l. les facteurs de présence du CVM sont : canalisation de PVC antérieure à 1980, temps de contact de l'eau avec la canalisation supérieur à 48h et température supérieure à 15°C.

104 prélèvements ont été réalisés en 2014.

15 prélèvements ont été identifiés comme non-conformes. 87,5% de conformité. Sur l'ensemble de ces points les canalisations en domaine public ont été entièrement renouvelées.

En 2015, 11 prélèvements ont été réalisés dont 1 non-conforme. Ce réseau d'alimentation a été renouvelé.

Conformités

Indicateur P.101 et P.102 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et la physicochimie

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nb analyses des paramètres chimiques conformes	378	384	386	408	381	393
Nb analyses des paramètres chimiques	378	384	386	408	380	393
Conformité	100 %	100 %	100 %	100 %	99,7 %	100 %

Communication

Visite

En 2015, 714 visiteurs ont été accueillis sur les équipements de la direction, usine de production d'eau potable et stations de dépollution. 40% des visiteurs ont été accueillis dans le cadre de la manifestation « Made in Angers ». Les autres visites concernent des associations ou des écoles.

La direction de l'eau et de l'assainissement participe à différentes actions de sensibilisation à la consommation de l'eau du robinet telles que des forums, la journée mondiale de l'eau, manifestations sportives,...

B. DISTRIBUTION

I- Les chiffres clés de la distribution

- 71 agents
- 25 communes exploitées en régie directe
- 5 communes en contrat d'exploitation
- 2 communes en Délégation de Service Public
- 1 commune extérieure à l'agglomération exploitée par le service
- 2 044 km de réseau
- 81 431 branchements
- Rendement : 87.37%
- Age moyen du réseau : 34,67 ans

II- Présentation des missions du service

• Maintenance du réseau d'eau potable

Le service de l'eau assure l'entretien et la réparation des ouvrages du réseau d'eau potable (branchements, conduites, ventouses, purges, vidanges, bouches à clé, etc...) et participe au maintien de la qualité d'eau en procédant au besoin à la réalisation de purges.

Au cours de l'année 2015, les équipes du service ont procédé à la réparation de 137 fuites sur branchements et 116 fuites sur canalisations



Chantier rue David d'Angers.
Réparation d'une conduite Ø 500mm

La cellule recherche de fuites a diagnostiqué 165 km de canalisations à l'aide de la prélocalisation mobile. Ces recherches associées aux outils de sectorisation et de prélocalisation fixe ont permis de détecter 18 fuites sur branchements et conduites.

• Travaux neufs, renouvellements et extensions de réseaux

Sur son périmètre d'exploitation, le service de l'eau réalise l'ensemble:

- des compteurs de chantier (157)
- des compteurs pour les particuliers (315)
- des renouvellements de branchements (279 avec terrassement et 1044 sans terrassement)
- des raccordements des nouvelles conduites sur les réseaux existants (269)
- des suppressions de branchements (33)

Les équipes procèdent également en interne à des poses de réseaux en interne (9455 mL). De plus conformément à la loi sur l'eau et les milieux aquatiques, le service doit supprimer l'ensemble des branchements plomb du territoire d'Angers Loire Métropole. Actuellement, il reste 1500 branchements plomb en service (1733 branchements supprimés au cours de l'année 2014).

• Individualisation des compteurs d'eau

Dans le cadre de la loi n°2000-1208 dite loi « SRU » le service procède à la pose de compteurs d'eau potable, à la demande du propriétaire d'un immeuble collectif d'habitation ou d'un ensemble immobilier de logements. En 2014, le service a ainsi posé 1002 compteurs individualisés.

• Entretien du parc compteurs

Afin d'être en conformité avec la réglementation et d'abaisser l'âge moyen du parc compteurs, le service l'eau se fixe comme objectif de remplacer annuellement plus de 4500 compteurs d'eau. En 2015 la direction a changé 5246 compteurs. A ce jour, l'âge moyen du parc compteurs 81 431 unités est de 7,38 ans.

• Défense incendie

La défense incendie relève de la responsabilité des Maires. A la demande des communes, le service de l'eau réalise et facture pour leur compte les interventions relatives au service de défense incendie, en lien avec le réseau de distribution d'eau potable (mise en place d'équipements neufs, remise en état ou renouvellement d'équipements existants).

Début 2016, la Direction de l'Eau et de l'Assainissement entamera la campagne d'essais périodiques des poteaux incendie (fréquence triennale) sur le territoire des communes qui ont choisi de passer une convention avec Angers Loire Métropole.

• Bornes de puisage

Afin de maîtriser l'utilisation intempestive des poteaux incendie et de limiter les prélèvements non comptabilisés, Angers Loire Métropole dispose d'un

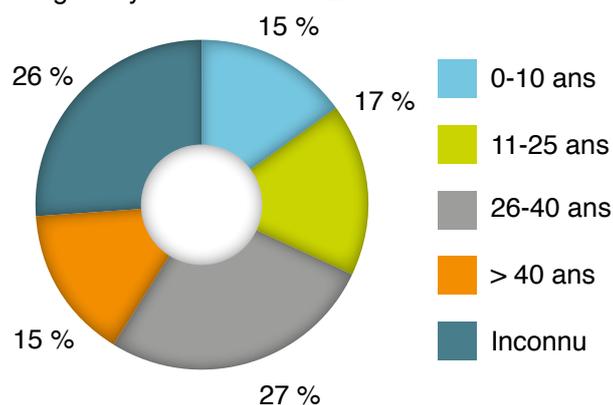
parc de 54 bornes de puisage réparties sur le territoire de l'agglomération. Ces équipements fonctionnent à l'aide de cartes prépayées et sont à la disposition des entreprises et des collectivités. Leur maintenance est assurée au sein du service.

Pour l'année 2015, un volume de 31 141 m³, représentant une demi-journée de production, a été vendu sur ces équipements.

III- Le patrimoine exploité

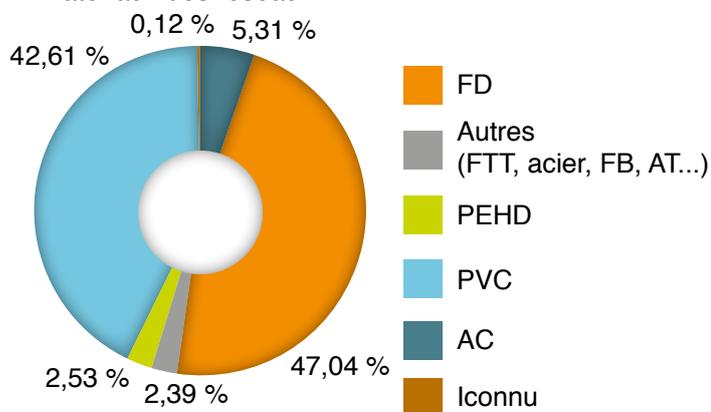
Age des réseaux au 31/12/2015

Age moyen du réseau AEP



Matériaux constitutifs des réseaux

Matériaux des réseaux



IV- La performance de nos réseaux

Des indicateurs réglementaires permettent de caractériser la performance des réseaux :

- **Le rendement** du réseau d'eau potable (rapport de la somme des volumes consommés comptabilisés et des volumes autorisés non comptés sur le volume mis en distribution) est de :

Indicateur P.104 : Rendement du réseau de distribution :

années	2012	2013	2014	2015
volume consommé comptabilisé	15634073	15640973	16166374	16912464
volume autorisé non compté	29845,85	28004,66	43930,22	56148,67
volume produit + acheté en gros	18516053	18033418	18692724	19420754
Rendement net	84,62%	86,89%	86,72%	87,37%
Rendement seuil 1	85,00%	85,00%	85,00%	85,00%
Rendement seuil 2	65,77%	65,63%	65,68%	65,67%

- **L'indice linéaire de pertes** (rapport des volumes perdus durant une année sur la longueur du réseau) est de :

Indicateur P.106 : Indice linéaire de pertes en réseau :

années	2012	2013	2014	2015
volume consommé comptabilisé	15634073	15640973	16166374	16912464
volume autorisé non compté	23981	28004,66	43930,22	56148,67
volume produit + acheté en gros	18511630	18033418	18692724	19420754
longueur du réseau	2054	2088	2042	2044
ILP	3,81	3,10	3,33	3,29

- **L'indice linéaire des volumes non comptés** (évaluation, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), de la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage) est de :

Indicateur P.105 : Indice linéaire des volumes non comptés :

années	2012	2013	2014	2015
volume consommé comptabilisé	15634073	15640973	16166374	16912464
volume produit + acheté en gros	18511630	18033418	18692724	19420754
longueur du réseau	2054	2088	2042	2044
ILVNC	3,84	3,14	3,39	3,36

Volume acheté en 2015 : 801 033 m³

Indicateur P.151 : Taux d'occurrence des interruptions non programmées :

années	2011	2012	2013	2015
Nb d'abonnés ayant eu une coupure d'eau au cours de l'année	4044	2438	1938	1846
Nb de coupures d'eau au cours de l'année	151	103	80	124
Nb abonnés	76556	79317	80008	81431
Taux d'interruption	52,82	30,74	24,22	22,67

Les élus d'Angers Loire Métropole ont décidé d'appuyer La Direction de l'eau et de l'assainissement dans sa démarche d'optimisation de la performance des réseaux d'eau potable.

En conséquence, la sectorisation de la partie Est du réseau d'eau potable de l'agglomération sera opérationnelle fin 2016.



SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

A. COLLECTE DES EFFLUENTS

I- Les chiffres clés de la collecte

- **Nombre de STEP : 32**
- **Nombre de postes de relèvement : 164**
- **Linéaire de réseaux : 1 139 km**
- **Age moyen du réseau : 29,3 ans**
- **Nombre d'abonnés SPANC : 6 401 usagers du SPANC dont 5940 installations contrôlées**
- **Nombre d'interventions d'urgence sur collecteur : 214 interventions**
- **Nombre d'interventions d'urgence sur branchements sous domaine public : 164 interventions**
- **Volumes traités par les STEP en 2015 : 13 949 062 m³**

Indicateur D.201 : Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif :

	2011	2012	2013	2014	2015
population permanente	248549	246799	248198	249755	251098
population saisonnière	9824	9825	10278	10278	10278
populations permanentes et saisonnières	258373	256624	258476	260033	261376

Indicateur P.201 : Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées :

	2011	2012	2013	2014	2015
Nb d'abonnés de la zone desservie par le service d'assainissement collectif	64747	66755	69560	69971	71462
Nb d'abonnés potentiels de la zone desservie par le service d'assainissement collectif	64747	66755	69560	69971	71462
Taux de desserte	1	1	1	1	1

Indicateur P.203, P204, P205 : Conformités de la collecte des effluents, des équipements d'épuration et de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions de la Police de l'Eau : Partielle

II- Descriptif de l'activité et indicateurs (Réseaux, conformités et suivi des industriels)

Réseaux

La mission principale des agents du service est de garantir l'écoulement des effluents. Pour ce faire le service effectue du Curage préventif et du curage curatif, notamment par des débouchages de collecteurs et des

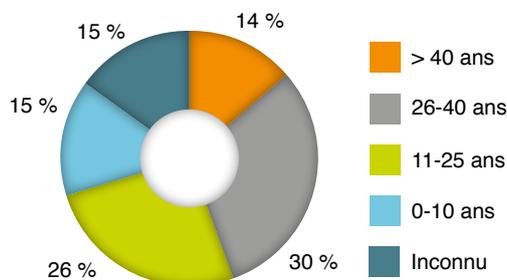
débouchages de branchements publics. Ils effectuent aussi l'entretien des ouvrages de prétraitement, tels que les dégrilleurs des postes de refoulement ou des prétraitements des stations d'épuration. Le service des maçons a pour missions, l'entretien des ouvrages du réseau de collecte :

- 39 Réparations ponctuelles des branchements et collecteurs
- 11 Renouvellement des boîtes de branchements
- 285 Renouvellement des tampons (trappe d'accès au réseau)
- 4 Réparations de refoulements
- 12 Travaux en tout genre (Réparation génie civil en station d'épuration, enduit, maçonnerie, regards, plateforme d'accès...).

Le service est également fortement impliqué dans la gestion patrimoniale des réseaux. C'est pourquoi chaque tronçon faisant l'objet d'une inspection télévisuelle est ensuite noté en fonction de son état de conservation et mentionner sur notre système d'information géographique. A ce jour sont répertoriés dans la base de données 225km de réseaux en bon état, 118km de réseau avec quelques défauts, 32km de réseaux avec des dysfonctionnement prononcés et 15 km de réseau assimilable à un état de ruine. Le pourcentage de réseau répertorié représente 34% du linéaire total du système de collecte.

De plus, l'autre préoccupation forte du service est la recherche des eaux parasites, qui souvent sont à l'origine de dysfonctionnements de nos ouvrages et de notre épuration. Des enquêtes sont ainsi réalisées afin de repérer les faiblesses de notre réseau séparatif.

Age moyen du réseau de collecte des effluents :



Linéaire de réseaux inspectés par caméra (ITV)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Total	42,259 Km	42,737 Km	45,553 Km	21,311 Km	46,593 Km	41,671km

Indicateur P.251 : Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers :

	2011	2012	2013	2014	2015
Nb de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement	28	23	17	13	13
Nb d'abonnés du service	64747	66755	69560	69971	71462
Taux de débordement d'effluents	0,4	0,3	0,2	0,2	0,2

	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de débouchages (Collecteur)	327	278	316	225	214
Nombre de débouchages (Branchement sous domaine public)	181	223	244	165	164
Nombre d'abonnés du service	64747	66755	69560	69971	71462
Taux de bouchage branchement sous domaine public	2,8	3,3	3,5	2,4	2,3

Indicateur P.252 : Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau :

	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de points noirs du réseau	56	59	48	46	46
Longueur du réseau	1085	1104	1120	1127	1135
Taux de points noirs	0,05161	0,0534	0,0429	0,04082	0,0405

Cartographie avec les pourcentages de dépannage et de curage par commune - % de linéaire curé par commune



Suivi des rejets industriels

Différents types de contrôle sont réalisés :

- Visite de site pour vérifier le bon raccordement aux réseaux d'assainissement des bâtiments
- Contrôles de non raccordement et suivi des bordereaux de déchets
- Contrôle inopiné des rejets

Lors de ces opérations les agents sont amenés à faire des prélèvements ponctuels, ou sur 24h00 avec des préleveurs automatiques. Les échantillons sont ensuite amenés au laboratoire départemental.

Actuellement, 553 Industriels sont conventionnés en 2015

Réalisation en 2015 :

- Convention de déversement des Eaux grasses 35
- Convention de déversement 1
- Convention de non déversement 23

Le service a réalisé 329 Contrôles dont 48 sur les Conventions de déversement (21 ponctuels et 27 en bilan 24h00) et 50 contrôles sur Convention de non déversement.

Conformités

Différents types de contrôle sont réalisés :

- Visite de site pour vérifier le bon raccordement aux réseaux d'assainissement des bâtiments. Par ailleurs, le service a fixé 4173 rendez-vous pour le contrôle de bon raccordement dont :
 - 1990 dans le cadre des ventes de biens immobiliers dont 25 toujours non-conformes après seconde visite,
 - 733 dans le cadre de contrôles systématiques des habitations,
 - 238 dans le cadre des déclarations d'achèvement de travaux (bâtiments neufs),
 - 870 dans le cadre de la PFAC,
 - 23 dans le cadre du contrôle de grand ensemble.

B. EPURATION DES EFFLUENTS

I- La Baumette

Bilan synthétique de la Baumette

Pour ce qui est de la station de dépollution de la Baumette, les données principales sur les charges entrantes et les rendements de dépollution sont

Entrée								
	Débit Entrée UDEP	DCO	DB05	M E S	NGL	NH4	PT	
Total	11 641 236,00	m ³ /an	7 302 603,56	1 891 621,47	3 337 423,62	687 238,93	519 118,43	81 693,05
Concentration Moyenne en mg/l			807,24	357,36	359,78	78,98	59,64	9,34
Charge Moyenne en kg/j	31 856,91	m ³ /j	25 517,01	11 304,10	11 399,89	1 827,76	1 887,70	295,79

Sortie								
	Débit	DCO	DB05	M E S	NGL	NH4	PT	
Total	11 374 748,00	m ³ /an	542 520,36	82 511,85	173 697,97	112 769,75	40 617,00	7 293,17
Seuil Arrêté préfectoral			90 mg/l ou 85% de rend	25 mg/l ou 85% de rend	30 mg/l ou 90% de rend	10mg/l ou 80% de Rend		1mg/l
Concentration Moyenne en mg/l			62,63	15,45	19,87	12,98	4,70	0,85
Charge Moyenne en kg/j	31 163,69	m ³ /j	1 987,25	500,07	636,26	413,08	148,78	26,71

rappelées ci-après. Toutefois, une analyse sur 3 ans fait ressortir une baisse significative du volume collecté par un temps plutôt sec sur 2014, et une réduction des fuites sur le réseau d'eau potable.

Rendement épuratoire de la BAUMETTE

Rendement en%						
	DCO	DCO/DBO5	DBO5	MES	NGL	PT
Rendement épuratoire	92,45	2,26	95,62	94,71	83,84	91,13

Les rendements énergétiques de la station sont les suivants :

Consommation énergétique :

	EDF en kWh	en %	Consommation max journalière
Relevage	880 987,00	10,70%	4 017,00
Prétraitement	305 797,00	3,71%	1 038,00
Désodorisation	2 096 667,00	25,47%	6 680,00
Biostyr	3 836 465,00	46,61%	13 439,00
Actiflos	32 352,00	0,39%	1 054,00
Déshydratation	403 328,00	4,90%	1 560,00
Séchage	279 203,00	3,39%	5 016,00
Divers	396 725,00	4,82%	1 892,00

II- Les autres STEP

Les résultats des bilans 24h00 réalisés en 2015 sont synthétisés dans le tableau suivants (les tableaux détaillant les résultats d'analyses sont présentés dans les pages suivantes :

Commune	Nom de la Station d'épuration	EH Max	Date de mise en service	Volume en m ³ pour 2014	Régime et date préfectoral	Nombre Analyse	Nb Analyse Conforme	Nb Analyse Non Conforme	Taux de conformité
BALUERES	(Filtre à Sable)	60	01/01/1993						
BEHUARD	BEHUARD (Filtre à Sable)	150	01/01/2005			2	0	2	100%
BRIOLLAY	BRIOLLAY (Boues Activées)	1350	01/01/1992		A - 03/07/1990				
CANTENAY EPINARD	CANTENAY (Boues Activées)	2500	07/10/2013		D - 16/10/2010	12	0	12	100 %
ECOULANT	ECOULANT (Boues Activées)	2000	01/01/1995		A - 23/03/1995	4	0	4	100 %
ECUILLE	Ecuillé (Lagune)	550	01/01/2011			2	0	2	100%
FENEU	FENEU (Boues Activées)	1100	01/01/1981			2	1	1	50%
LA CHAPELLE	(Filtre à Sable)	100	01/01/2001						Filtre hors service
LA MARZELLE	(Filtre à Sable)	200	01/01/1999						Filtre hors service
LA MEIGNANNE	MEIGNANNE (Boues Activées)	1850	01/01/2004		D - 21/10/2003	2	0	2	100%
LA MEMBROLLE SUR LONGUENEE	MEMBROLLE (Boues Activées)	1800	01/01/2005		D - 25/01/2005	2	0	2	100%
LE BOURG ECOTIERE	(Lagune aérée)	500							
LE PLESSIS GRAMMOIRE	PLESSIS GRAMMOIRE L'AUGERIE (Boues Activées)	1700	01/01/2002		D - 30/04/2002	2	1	1	50%
LE PLESSIS MACE	PLESSIS MACE (LAGUNE AEREE)	1200	01/01/1995		D - 20/02/1995	2	1	1	50%
MURS ERIGNE	MURS ERIGNE MECRENIERE (Boues Activées)	6500	01/09/2009		D - 29/02/2012	12	2	10	83 %
PELLOUAILLES LES VIGNES	PELLOUAILLES (Boues Activées)	3200	01/01/2004		A - 26/08/2002	12	0	12	100%
PETITES LANDES	(Filtre à Sable)	60	01/01/1993						
SAINT CLEMENT DE LA PLACE	ST CLEMENT (LAGUNE AEREE)	800	01/01/1982			3	0	3	100%
SAINT LAMBERT LA POTHERIE	ST LAMBERT (Boues Activées)	4600	01/01/2006		A - 01/12/2004	12	1	11	92%
SAINT LEGER DES BOIS	ST LEGER (LAGUNE)	1200	01/01/1997		D - 02/07/2001	2	2	0	0%
SAINT MARTIN DU FOUILLOUX	ST MARTIN (Lit de roseaux)	1200	01/04/2008		D - 21/08/2006	2	2	0	0%
SAINT SYLVAIN D'ANJOU	ST SYLVAIN (Boue Activée)	6300	1/01/1992		A - 30/01/1992	12	0	12	100%
SAINT SYLVAIN D'ANJOU	ST SYLVAIN (Lagune)	1000	01/01/1990		A - 29/10/1987	2	2	0	0%
SARRIGNE	SARRIGNE (Lagune)	600	01/01/1998		D - 02/07/2001	2	2	0	0%
SAVENNIERES	SAVENNIERES (Boues Activées)	1100	01/01/1980	60 221		2	0	2	100%
SAVENNIERES	SAVENNIERES EPIRE (Filtre à Sable)	300	01/01/1992	16 060	A - 01/07/1991	2	0	2	100%
SOUCELLES	SOUCELLES (LAGUNE AEREE)	1050	01/01/1997						
SOUCELLES	SOUCELLES HERMITAGE (Boues Activées)	450	01/01/2005		D - 10/03/2006				
SOULAINES SUR AUBANCE	BALUERES (Filtre à Sable)	60	01/01/1993						Filtre hors service
SOULAINES SUR AUBANCE	LA CHAPELLE (Filtre à Sable)	100	01/01/2001						Filtre hors service
SOULAINES SUR AUBANCE	LA MARZELLE (Filtre à Sable)	200	01/01/1999						Filtre hors service
SOULAINES SUR AUBANCE	LE BOURG ECOTIERE (LAGUNE AEREE)	500							
SOULAINES SUR AUBANCE	PETITES LANDES (Filtre à Sable)	60	01/01/1993						Filtre Hors service
SOULAIRE ET BOURG	SOULAIRE (Lagune)	550	01/01/1986	34 359		2	2	0	0%
SOULAIRE ET BOURG	BOURG (Lagune)	400	12/04/2006	21 036	D - 16/03/2006	2	2	0	0%
VILLEVEQUE	VILLEVEQUE (Boues Activées)	1080	01/01/1982						
Total						97	18	79	81,44%

Boues et sous-produits générés par la station

Production Année 2015

Boues Mixtes Digérées : 3237 tonnes de MS

Boues Tertiaires : 2 tonnes de MS

Biogaz : 1 714 766 Nm³ de Biogaz (Production théorique)

Les apports de matières de vidange ont été les suivants :

Total des apports extérieurs						
	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Vidange	10391	11123	13686	13346	9618	10249
Curage	681	827	1135	1509	1388	1366
Graisse	2254	2495	2931	2703	2460	2615



Commentaires concernant les non Conformités :

Feneu : Non-conformités sur la DCO et DBO5 départs de boues en sortie de station, la capacité hydraulique de l'installation est de 93 % lors de cet évènement.

Murs Erigné (Mécrenière) : 2 bilans non conformes sur la Phosphore Total : Cf. rapport annuel Murs 2015 détaillé (paragraphe 4/c).

Plessis Grammoire : Dépassement en sortie sur Phosphore Total, problème d'injection de chlure de fer : crépine injection bouchée.

St Lambert la Potherie : Une légère non-conformité sur les MES, canal de prélèvement à nettoyer (cf rapport 2015 sur la STEP).

Saint Léger des Bois : 2 dépassement sur la DCO en sortie de station (algues).

Saint Martin du fouilloux (Filtre à roseaux) : Les 2 bilans sont non-conformes. Il s'agit d'un filtre planté de roseaux. Il y a des dépassement en NGL. La station n'a pas été réceptionnée, mais le seuil de 25 mg/l en NGL semble difficile à atteindre pour ce type de STEP. On a aussi un léger dépassement en DBO5 ALM fonctionne avec des pilotes sur une tranche et l'autre non cela peut aussi expliquer les dysfonctionnements lors d'un bilan complet (réglage à affiner) sur la Matière organique.

Sarrigné (Lagune) : Deux bilans non-conformes. Il s'agit d'une lagune naturelle sous alimentée avec des temps de séjours importants. Dépassement à chaque fois en DCO, DBO5 et NTK et ponctuellement en MES.

Soulaire et Bourg (Soulaire) : Les deux bilans sont non conformes, eau épurée de mauvaise qualité départ d'algues vertes microscopiques.

Soulaire et Bourg (Bourg) : Les deux bilans sont non conformes concentrations trop fortes en MES, DCO développement d'algues vertes qui altèrent la qualité du rejet.

Indicateur P.206 : Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation :

	2011	2012	2013	2014	2015
Boues admises par une filière autorisée	4384	3742	4306	3948	3511
total de boues	4384	3742	4306	3948	3511
Taux de boues évacuées selon filière autorisée	100%	100%	100%	100%	100%

Indicateur P.254 : Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la Police de l'Eau :

	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de stations d'épuration	29	31	33	33	32
Nombre de bilans 24h conformes	251	275	353	446	352
Nombre total de bilans 24h	273	296	375	471	370
Volumes annuels traités par la (les) station(s) d'épuration	13 189 564	13 932 663	13 949 062	13 720 563	13 949 062
Taux de respect des prescriptions locales	91,9%	92,9%	94,1%	94,7%	95,1%

Indicateur P.255 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées : 80%

C. LE SPANC

Indicateur D.301 : Estimation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif :

	2011	2012	2013	2014	2015
population permanente	26626	26439	26588	27751	28114
population saisonnière	9 824	9 824	10278	10278	10278
populations permanentes et saisonnières	36450	36263	36866	38029	38392

Depuis la création du service, le 31 décembre 2005, les missions sont toujours les mêmes et vous sont détaillées succinctement ci dessous.

Le contrôle de conception et de réalisation

Le service ne réalisant pas les travaux pour le compte de l'abonné, cette mission a pour objectif deux points de contrôle : le premier est de vérifier la pertinence des études de filière proposées dans le cadre des réhabilitations et des permis de construire par les bureaux d'études en fonction des règles de mise en œuvre. Un avis est alors envoyé à la commune correspondante. Le second est de contrôler la réalisation de l'installation par rapport aux conditions de réalisation fixées par la norme expérimentale DTU 64.1 du 26 avril 2012. Suite au contrôle, une autorisation de mise en service est envoyée au pétitionnaire avec une copie à la mairie correspondante.

Cette mission inclut également l'instruction des permis de construire, déclaration préalable et les certificats d'urbanismes. L'avis émis par le service est donné d'une part sur la faisabilité du projet et d'autre part sur le niveau de fonctionnement de l'installation d'assainissement non collectif.

- Un avis défavorable est émis dans les cas suivants :
- le permis de construire engendre une augmentation importante de la capacité habitable,
 - le diagnostic assainissement est non-conforme,
 - aucun diagnostic n'a été réalisé.



Le diagnostic des installations dans le cadre des cessions

Depuis le 1^{er} janvier 2011, ce diagnostic assainissement est rendu obligatoire par la loi sur l'eau du 30 décembre 2006 complétée par le Grenelle II de l'environnement du 12 juillet 2010. La réglementation impose que le propriétaire fournisse un rapport précis sur l'état de fonctionnement du dispositif d'assainissement avant la signature du compromis de vente. Ce rapport doit être daté de moins de 3 ans. Ce contrôle permet de définir

si l'installation est complète, en bon état de fonctionnement et correctement dimensionnée. Une réhabilitation n'est demandée qu'en cas de dysfonctionnement avéré et dans un délai court mais réglementaire fixé à 1 an à compter de la date de signature de la vente.

Indicateur D.302 : Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif : 100%

Le contrôle périodique de bon fonctionnement

Le contrôle de bon fonctionnement est un contrôle qui permet de faire le point sur l'état et le fonctionnement de l'installation ainsi que sur le suivi de l'entretien. La périodicité, fixée à 6 ans ou 3 ans en cas de dispositifs électromécaniques sur le traitement. Suite au contrôle, une demande de réhabilitation peut s'avérer nécessaire en cas de dysfonctionnement important et de risque environnemental ou sanitaire. Afin de réaliser ce contrôle, un diagnostic préalable de l'ensemble des installations existantes est nécessaire. La classification des installations est la suivante :

- P1 réhabilitation dans un délai de 4 ans maximum
- P2 réhabilitation au moment de la vente
- P3 installation avec des recommandations de travaux
- P4 installation en bon état de fonctionnement

Comparatif des résultats

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de sites en secteur SPANC	6353	6397	6398	6160	6222	6351	6778	6987	7053	7104
Nombre d'usagers du SPANC			6388	6018	5759	5755	6300	6401	6409	6533
Instruction du dossier (étude, filière, PC, DP, et CU)	210	240	217	151	239	328	434	434	383	350
Contrôle de réalisation (installations neuves ou réhabilitées)	115	130	128	109	107	105	166	203	188	204
Contrôles à la vente	102	90	59	43	40	94	70	97	91	116
Contrôles périodiques de bon fonctionnement							87	550	346	560
Diagnostics des installations existantes	372	800	802	512	622	481	678	180	15	1
Réunions publiques	7	6	4	0	3	2	2	0	0	3

Indicateur P.301 : Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif :

	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre d'installations contrôlées conformes	2877	3117	3054	3100	3104
nombre total d'installations contrôlées	4636	5497	5674	5774	5940
	62,1%	56,7%	53,8%	53,69%	52,3%

SERVICE AUX CLIENTS

A. LES CHIFFRES CLÉS DE LA CLIENTÈLE

- Nombre d'abonnés en eau potable : 81 431
- Nombre d'abonnés en assainissement collectif : 71 462
- Nombre d'abonnés en assainissement non collectif : 10 815
- Nombre de factures émises : 171 004
- Volumes d'eau facturés : 16 707 986 m³
- Volumes d'assainissement facturés : 12 765 235 m³
- L'agence a reçu 43 701 appels téléphoniques
- Plus de 90 000 (91 868) relèves de compteur dans l'année

B. LES ABONNÉS DU SERVICE CLIENTÈLE

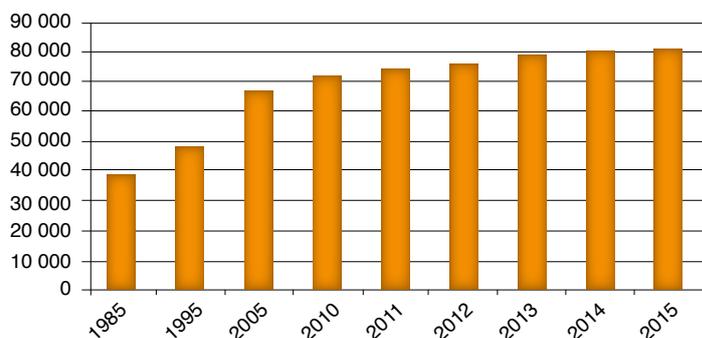
En 2015, l'agence clientèle comptait 81 431 abonnés. Cette progression s'explique par deux phénomènes principaux, à savoir :

- L'arrivée de nouveaux habitants sur le territoire d'Angers Loire Métropole,

- L'individualisation des abonnements en habitat collectif.

En effet l'article 93 de la loi n°2000-1208 dite loi « SRU » impose à tout service public de distribution d'eau, de procéder à l'individualisation des contrats de fourniture d'eau à la demande du propriétaire d'un immeuble collectif d'habitation ou d'un ensemble immobilier de logements. Il impose également au propriétaire d'informer les locataires éventuels et de prendre à sa charge les études et les travaux nécessaires à l'individualisation. Cette mesure a été prise afin de responsabiliser les usagers et d'économiser une ressource précieuse.

Evolution du nombre d'abonnés



Les abonnés du service clientèle se répartissent suivant leurs usages de l'eau.

Répartition des abonnés par type d'usages :

Répartition par type d'usage	2007	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Ecart 2014-2015
- abonnés domestiques	65490	68825	70940	72661	75766	76754	78881	2,77%
- industriels, commerçants ou assimilés	622	581	612	700	544	473	470	-0,63%
- services publics	1018	914	926	1070	834	808	802	-0,74%
- bâtiments communaux	502	535	535	522	510	490	485	-1,02%
- réseaux d'arrosage	994	927	911	893	881	863	855	-0,93%
- exploitants agricoles	232	224	227	221	219	219	216	-1,37%
- jardins familiaux et golfs	34	29	29	30	33	34	32	-5,88%
- piscines publiques	15	13	13	12	13	13	13	0,00%
- vente en gros	9	10	14	14	14	15	15	0,00%
- abonnés au seul service assainissement	22	20	18	433	503	508	508	0,00%
Nombre de branchements actifs	68938	72078	74225	76556	79317	80177	82277	2,62%

NB : à noter, une légère différence entre le nombre d'abonnés, et le nombre de branchements actifs sur le territoire de l'agglomération, en raison des mutations d'abonnements en cours.

C. LA SATISFACTION DES CLIENTS

L'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux indicateurs de performance des services a imposé, à compter de 2008, de recenser les réclamations écrites de toute nature, à l'exception de celles relatives au prix. Les tableaux ci-dessous présentent donc le nombre et le taux de réclamations en 2014, conformément à ce décret.

Indicateur P.155 et P.258 : Taux de réclamations écrites de la direction :

années	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
nombre de réclamations écrites	122	171	96	88	74	40	53
nombre d'abonnés AEP	70729	72078	74225	76556	79317	80008	81431
Taux global de réclamations	1,7	2,4	1,3	1,1	0,9	0,5	0,7

années	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
nombre de réclamations écrites	122	88	74	88	4	16	29
nombre d'abonnés AEP	61519	66755	69560	66755	69560	69971	71462
Taux global de réclamations/ 1000 ab	1,98313	1,31825	1,06383	1,31825	0,05043	0,22867	0,4058

Conformément à notre règlement de service, le délai maximal d'ouverture de branchement pour un abonné est d'un jour.

Indicateur P.152 et D.151 : Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés :

années	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre d'ouverture de branchement (+ mutations et nouveaux abonnés)	6114	6020	6626	6425	6670
Nombre de branchements ouverts sous 1 jour	6114	6020	6626	6425	6670
Taux d'ouverture de branchement sous 1 jour	100%	100%	100%	100%	100%



MOYENS FINANCIERS DE LA DIRECTION

A. LES CHIFFRES CLÉS :

• VOLUME BUDGÉTAIRE

Les budgets Eau et Assainissement représentent un chiffre d'affaire global de l'ordre de 77 M€ sur l'exercice 2015 (chiffres du CA 2015, stables par rapport à 2014).

Les dépenses réelles s'établissent pour les deux budgets, à hauteur de 32.02 M€ en fonctionnement (+1.15%) et de 14.05M€ (+17.6%) en investissement (hors opérations de gestion de la dette).

• INDICATEURS D'ACTIVITÉ COMPTABLE

La baisse sensible du volume des pièces constaté en 2014 se poursuit en 2015, avec quelques 20 960 pièces comptables traitées sur l'exercice (-4.85% par rapport à 2014), dont :

- En recette

- 943 titres de recettes (-21.5% sur 2014/2015, après une hausse de +49% en 2014),
- 770 titres d'annulations (en lien avec les ajustements des factures de consommation, en très forte baisse sur 2014/2015 : -47.2%),
- 9 rejets de titres (titres normaux et titres d'annulation),
- 4 259 factures (travaux, SPANC, PFAC, conformités, hors factures de consommation comptant quelques 150 000 envois),
- 126 diverses pièces liées aux recettes (enregistrement de chèques, codes empêchement,...).

- En dépense

- 7 751 mandats (+2.2 % sur 2014/2015),
- 250 annulations de mandat (93 en 2014, en lien avec la mise en place d'un nouvel outil de gestion comptable),
- 16 rejets de mandats (32 en 2014),
- 6 833 factures fournisseurs enregistrées et suivies (en forte baisse sur 2014/2015 avec -10.2%),

B. LA FACTURE D'EAU :

La structure tarifaire

Le tarif de l'eau comprend :

• Une part « Eau », incluant

- une partie fixe : qui prend en compte l'abonnement, indépendamment de la consommation, ainsi que les frais de fourniture, d'installation et d'entretien du branchement,

- une partie proportionnelle : c'est la redevance eau, assise sur la consommation,
- la redevance pour pollution domestique, prélevée pour le compte de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et assise sur le budget de l'Eau, à hauteur de 0.31 €/m³ au 1^{er} janvier 2015 (inchangée par rapport à 2014),

• Une part « Assainissement »*, incluant

- la redevance assainissement, basée sur la consommation d'eau potable constatée à l'année au compteur. Pour les abonnés au seul service assainissement, ou ceux qui ont mis en œuvre un récupérateur d'eau pluviale, un puits ou un forage et qui rejettent ces eaux au réseau d'assainissement, une part forfaitaire annuelle de 40 m³ par personne est prise en compte, ou un compteur spécifique est mis en place sur les installations afin de facturer la redevance assainissement.
- la redevance pour modernisation des réseaux de collecte, prélevée pour le compte de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et assise sur le budget de l'Assainissement, à hauteur de 0.19 €/m³ au 1^{er} janvier 2015 (inchangée par rapport à 2014),

• Une part Taxe à la Valeur Ajoutée

- la TVA (au taux réduit de 5.5% pour l'eau potable et 10% pour l'assainissement) est perçue pour le compte de l'Etat sur les montants hors taxes de la facture.

* La part Assainissement n'est pas facturée aux usagers d'une installation individuelle d'assainissement.

L'ensemble des tarifs du service public de l'eau potable et de l'assainissement (consommations, travaux et prestations) est revu annuellement, au 1^{er} avril. Le calcul du montant de la redevance est déterminé en fonction des charges d'exploitation du service nécessaires à l'exercice de ses missions et des investissements à réaliser pour moderniser, améliorer ou prendre en compte les équipements nouveaux.

Les tarifs des prestations qu'effectue Angers Loire Métropole pour le compte des usagers sont actualisés en fonction du coût de revient de ces interventions. Ce coût de revient est calculé sur la base du coût horaire salarial, du prix des matériaux utilisés, de l'amortissement des équipements nécessaires et des prix issus des marchés passés par le service.

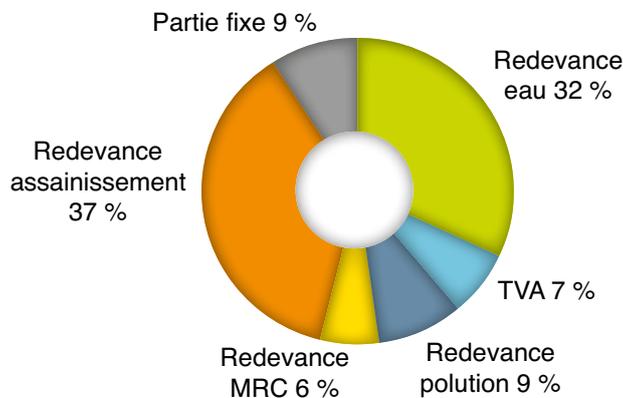
L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne est un Etablissement Public d'Etat dont la vocation est la reconquête et la préservation de la qualité des eaux et des milieux aquatiques. Angers Loire Métropole perçoit pour son

compte et reverse les redevances lui permettant de financer ses actions, essentiellement sous forme d'aides financières aux maîtres d'ouvrage privés ou publics qui concourent à la lutte contre la pollution des eaux, à l'amélioration de la gestion de la ressource en eau, à la protection et la restauration des milieux aquatiques naturels, à la reconquête de la qualité des eaux dans l'intérêt commun du bassin. Angers Loire Métropole n'a donc aucune maîtrise de l'évolution du niveau de ces redevances.

Les éléments de la facture d'eau (valeur à compter du 1^{er} avril 2015, au 1^{er} janvier 2015 pour les redevances AELB)

- **Partie fixe, à l'année :** 37,00 € H.T.
(Pour un compteur de 20 mm)
- **Redevance eau :**
 - Abonnés ordinaires 1,05 € H.T. /m³
- **Redevance assainissement :**
 - Abonnés ordinaires 1,25 € H.T. /m³
 - Barème dégressif applicable aux entreprises industrielles, commerciales et artisanales
 - de 0 m³ à 50 000 m³ 1,25 € H.T. /m³
 - de 50 001 m³ 1,16 € H.T. /m³
- **Redevances prélevées et reversées à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne :**
 - Redevance pollution domestique 0,31 € H.T. /m³
 - Redevance modernisation des réseaux de collecte 0,19 € H.T. /m³
- **Taxe sur la Valeur Ajoutée (T.V.A.) :**
 - Prélevée et reversée à l'Etat
 - = 5,5 % du montant H.T. acquitté sur la part Eau (redevance ALM et pollution domestique, partie fixe)
 - = 10% du montant H.T. acquitté sur la part Assainissement (redevance ALM et modernisation des réseaux de collecte)

• Pour une facture de 120 m³ annuels :



TYPE	MONTANT	PART
Partie fixe	37,00	9,2 %
Redevance eau	126,00	31,4 %
Redevance assainissement	150,00	37,4 %
Redevance pollution	37,20	9,3 %
Redevance MRC	22,80	5,7 %
T.V.A.	28,29	7 %
TOTAL	401,29	100,0%

Soit un prix global au m³ de 3.34 € TTC

La structure tarifaire de la facture reste globalement inchangée par rapport à 2014.

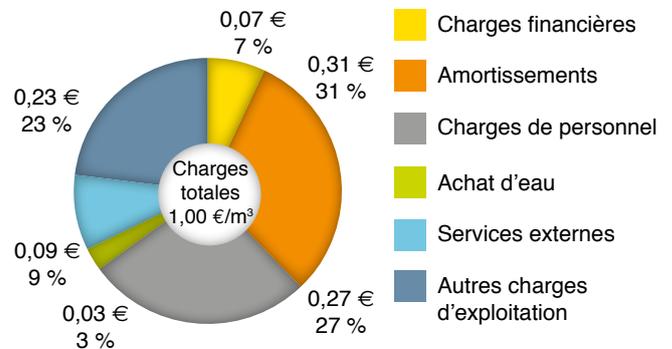
La répartition des charges d'exploitation des services et leur poids dans la facture d'eau

La présentation de la répartition des charges d'exploitation des services et leurs poids dans la facture d'eau intègre depuis 2014 le suivi et le calcul de la valeur de la production immobilisée. Les données ainsi présentées tiennent compte du retraitement de la masse salariale et des autres charges de fonctionnement uniquement sur les missions d'exploitation des services.

Pour le budget Eau en 2015, les charges totales d'exploitation (après retraitement donc de la production immobilisée) rapportées aux volumes vendus représentent 1.00 €/m³ facturé

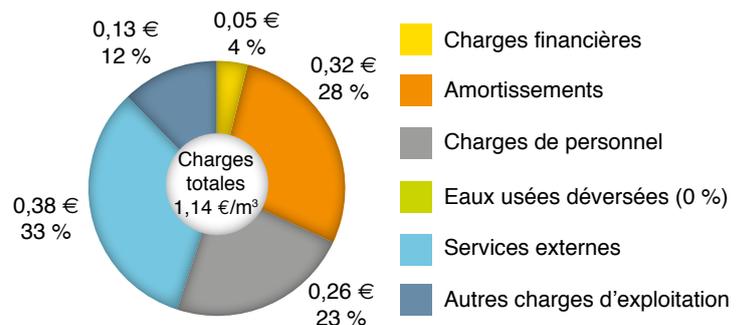
Répartition des charges du service EAU

(après retraitement production immobilisée - travaux en régie)



Répartition des charges du service ASSAINISSEMENT

(après retraitement production immobilisée - travaux en régie)



Pour le budget Assainissement, les charges totales atteignent en 2015, 1.14 €/m³ facturé. La prise en compte à compter de 2014 du démarrage de l'amortissement de la station d'épuration de la Baumette, principal ouvrage d'épuration de l'agglomération (valeur à neuf : 66 M€, amortissement sur 30 ans, soit +2,2M€/an), a définitivement marqué la structure de la répartition des charges du service.

La part amortissement présentent désormais environ 28% des charges soit 0.32€/m³.

Le poids des charges de personnel moindre sur le budget Assainissement que sur le budget Eau s'explique par un recours plus important aux prestations de service extérieures (pour la station de dépollution de la Baumette par exemple alors que l'usine de production d'eau potable est exploitée en régie). En contrepartie, la part de services externes est en toute logique plus importante.

Globalement, la part consacrée au remboursement des intérêts de la dette représentant 0.12 €/m³ facturé (eau + assainissement), en hausse comparée à 2014 (+0.02€/m³).

Evolution de la facture d'eau

La facture d'eau résulte de l'addition de différents éléments formant le prix de l'eau. L'appréciation de ces composantes est réalisée sur la base d'une facture type de 120 m³, ramenée à l'unité.

A noter que la Loi Oudin-Santini a permis, à compter de la mi-2006, de provisionner un maximum de 0.5% du montant facturé en eau pour des interventions de coopération décentralisée et 0.5% pour des actions de solidarité sur le territoire de l'agglomération au travers de l'alimentation du Fonds de Solidarité Logement Energie géré par le Département.

Une facture type pour une consommation de 120 m³ est présentée en annexe de ce rapport, établie avec les prix fixés avant et après le 1^{er} avril 2015.

L'évolution de la facture traduit ; d'une part les efforts d'investissement importants consentis sur les dix dernières années (plus de 220 M€ sur la période), pour l'eau potable avec notamment la reconstruction de l'usine de potabilisation, et pour l'assainissement avec, entre autre, la restructuration complète de la station d'épuration de la Baumette.

Ces investissements lourds ont été et sont réalisés sans diminuer par ailleurs le rythme des renouvellements des réseaux et des équipements nécessaires au bon fonctionnement et maintien en bon état de notre patrimoine.

Evolution de 2015 :

Partie fixe	0%, à 37.00 € HT
Redevance Eau	+ 1.9%, à 1.05 € HT
Redevance Assainissement	+ 4.2%, à 1.20 € HT.
Redevance Pollution	
Domestique	0%, à 0.31 € HT
Redevance Modernisation des Réseaux de Collecte	0%, à 0.19 € HT
Taxe à la Valeur Ajoutée	10% pour la part assainissement (redevances ALM et AELB) et 5.5% pour la part eau (redevances ALM et AELB, partie fixe)

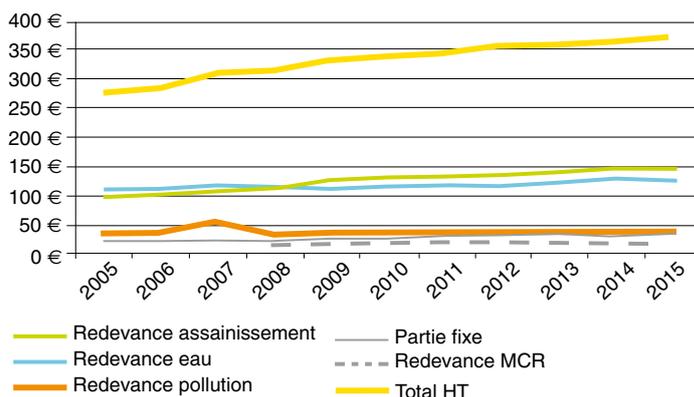
La fixation du niveau des redevances en 2015 répond à une logique de poursuite d'une évolution maîtrisée, mais nécessaire, du prix de l'eau (+ 2.14% sur 2014/2015 base facture d'eau type INSEE 120m³, hors effet TVA au 1^{er} janvier).

2015 confirme le regain des ventes d'eau observé en 2014, notamment lié à l'élargissement du périmètre de distribution de l'eau produite avec l'alimentation d'une partie du Syndicat voisin SMP Loir-et-Sarthe.

Cette hausse des ventes est la bienvenue dans un contexte d'affaiblissement des marges de manœuvres, avec des charges qui restent difficilement compressibles notamment en raison de la poursuite de l'augmentation du coût des matières premières, des réactifs et de l'énergie, dont les process de traitement de l'eau, potable ou usée, sont fortement consommateurs.

Le besoin de financement des investissements reste important, afin de poursuivre notamment la politique de gestion patrimoniale et de renouvellement des réseaux, pouvant alors susciter des tensions financières sur les deux budgets annexes.

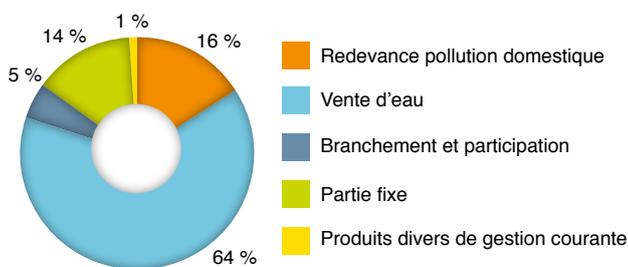
Evolution de la facture d'eau 2005/2015
base consommation annuelle de 120 m³



C. LE BUDGET ANNEXE EAU :

Les produits d'exploitation

Eau	CA 2015 recettes réelles d'exploitation
Redevance domestique	4 163 764 €
Ventes d'eau	16 722 867 €
Branchement et participation	1 329 381 €
Partie fixe	3 602 460 €
Produits divers de gestion courante	316 768 €
TOTAL	26 135 240 €



2015 voit les recettes d'exploitation augmenter sensiblement (+ 1M€, + 4.1%), sous l'impulsion des ventes d'eau en hausse (+ 871K€, + 5.5%) et de la partie fixe (+ 132K€, + 3.8%) et malgré la baisse des recettes (- 237K€) constatée sur les branchements et participations (travaux pour le compte des clients).

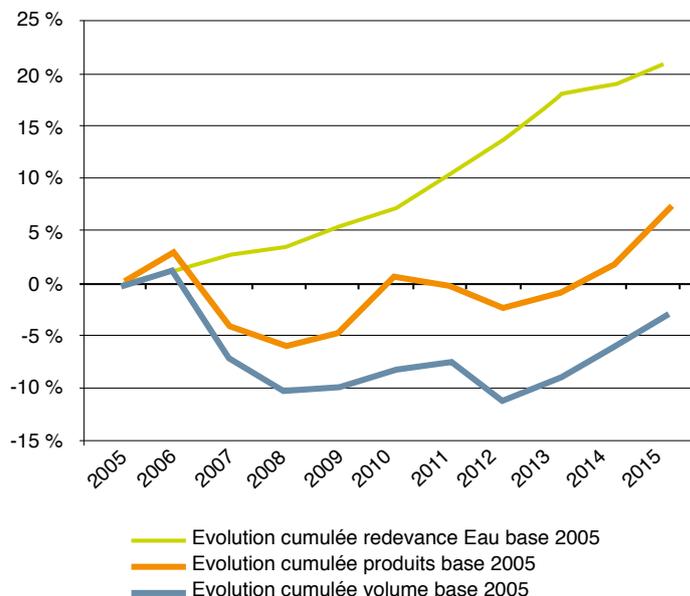
La hausse des ventes d'eau s'explique essentiellement par la convention de fourniture d'eau conclue avec le Syndicat Mixte d'eau Potable Loir et Sarthe qui dispose qu'une partie de l'alimentation du syndicat est désormais assuré à partir de l'eau produite à l'usine de production d'eau potable des Ponts-de-Cé.

Pour la troisième année consécutive, les volumes vendus et les produits d'exploitations sont en hausse. Cette situation permet de limiter les effets de long terme constatés de la baisse de la consommation, qui impacte les recettes et fragilise ainsi l'équilibre économique des budgets annexes Eau et Assainissement, les charges fixes représentant entre 80 et 95% du coût de fonctionnement. Le graphique précédent montre que la partie fixe (abonnement) ne représente que 14% des recettes du service (inchangé par rapport à 2014), alors

que le produit de la redevance Eau pèse pour près des 2/3 des recettes. Notre structure tarifaire, majoritairement variable ne reflète donc pas la structure des charges (majoritairement fixes).

Cette situation conduit inévitablement à une tension sur le niveau des redevances, dans un contexte d'un besoin d'autofinancement important pour satisfaire les investissements à réaliser.

Evolution cumulée des volumes facturés, du niveau de la redevance et de son produit Base 2005 - Budget EAU

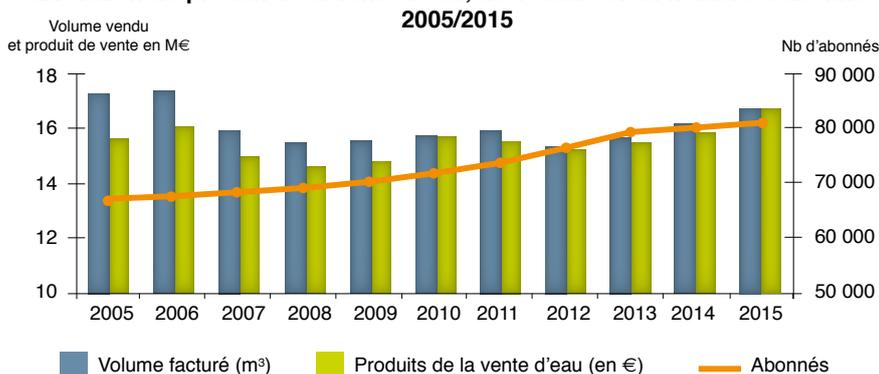


Ce graphique illustre la corrélation entre produits issus de la vente d'eau, redevance et quantité d'eau vendue.

On perçoit bien depuis 2004 les effets de la baisse tendancielle des consommations (courbe bleue), avec deux décrochages en 2007 et 2012. Mécaniquement, elle entraîne vers le bas le produit attendu de la redevance eau, provoquant une érosion de cette recette (courbe rouge) que l'évolution du prix du m³ d'eau peine à enrayer (courbe verte).

Ce graphique confirme également le constat d'une situation meilleure sur les années 2012/2015, même si encore inférieur au niveau de 2005.

Evolution du produit de la vente d'eau, du volume et du nombre d'abonnés



Les charges d'exploitation

Eau	CA 2015 dépenses réelles d'exploitation
Charges à caractère général	7 225 140 €
Atténuation de produits	4 025 028 €
Charges de personnel	6 145 309 €
Autres charges de gestion courante	170 665 €
Charges financières	1 086 897 €
Charges exceptionnelles	170 330 €
Amortissement*	5 782 279 €
TOTAL	24 605 648 €

* Opérations d'ordres

Les charges à caractère général recouvrent toutes les dépenses nécessaires à l'activité du service, qu'il s'agisse des activités exercées directement en régie ou par le biais de contrats de prestations. Entre 2014 et 2015 ce poste évolue de + 248 K€, son poids dans les charges globales d'exploitation restant inchangé (29%). La structure globale de la répartition des différents postes de dépenses évolue peu. Les dépenses de personnel restent stables et représentent un quart des charges de la section de fonctionnement (33 % des charges réelles, hors amortissement).

Rapportée au mètre cube d'eau vendu, la masse salariale et autres frais de personnels (après retraitements budgétaires liés aux travaux fait en régie) représentent 0.27€/m³, constant par rapport à 2014 (0.37€/m³ en ne prenant pas en compte les travaux réalisés en régie).

Avec les incertitudes entourant les effets de la charge de la dette (une part non négligeable de l'encours est composée d'emprunts dit « à risque »), les charges financières restent globalement stables (+ 84K€) et leur poids dans les charges réelles également (4%).

La part des amortissements, c'est-à-dire l'épargne obligatoire constituée afin de permettre le financement du renouvellement de notre patrimoine, représente désormais 23% des dépenses d'exploitation, en hausse de deux points, sous l'impulsion de la valorisation des travaux réalisés en régie. Les amortissements sont des écritures d'ordre, de transfert entre les sections de fonctionnement et d'investissement. Cette épargne obligatoire constatée en section de fonctionnement permet de participer au financement des investissements.

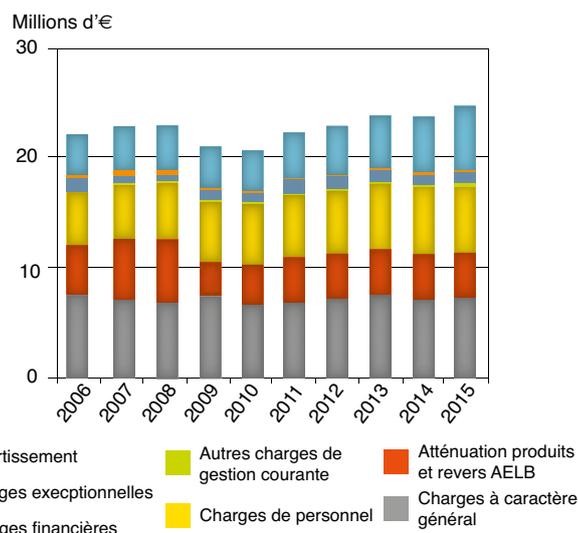
L'évolution des charges de fonctionnement et des dépenses d'équipement

Sur la période 2006/2015, la part des charges à caractère général est restée stable. Les graphiques font apparaître une diminution sensible en 2009 du chapitre « Atténuation de produits ». Cette baisse résulte de la séparation en deux redevances distinctes, l'une portant sur le budget annexe Eau et l'autre sur l'Assainissement, des prélèvements collectés et reversés pour le compte de l'Agence de l'Eau. Les charges de personnel ont progressé en moyenne sur la période de + 2.9% / an. Outre le phénomène classique d'évolution de la masse salariale, cette augmentation s'explique aussi par la reprise de l'exploitation en régie d'un certain nombre de secteurs confiés à des prestataires extérieurs via des marchés publics.

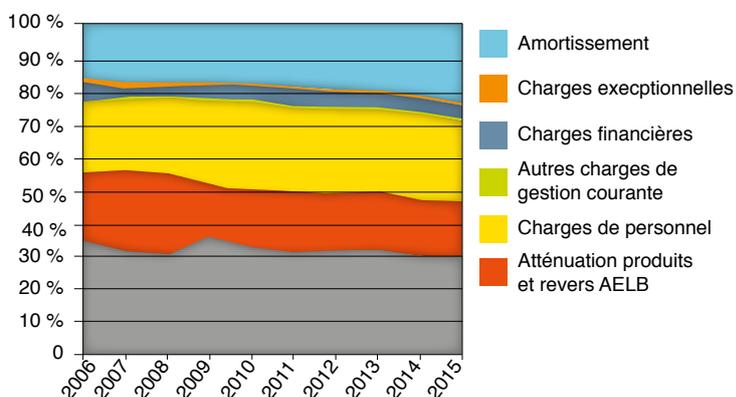
Les charges à caractère général ont baissé de près de -4.2% sur la période.

Les charges financières ont diminué, elles, d'environ -14.1%.

Charges d'exploitation
Composition et évolution 2006/2015

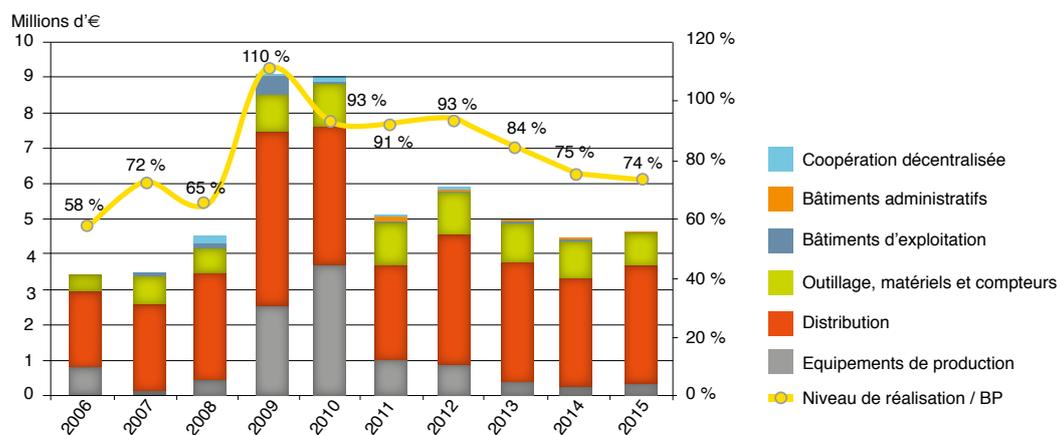


Charges d'exploitation
Composition et évolution 2006/2015



Dépenses d'équipements budget eau		Réseaux de distribution	Bâtiments d'exploitation	Bâtiments administratifs	Equipements de production	Outillage matériels et Compteurs	Coopération décentralisée	TOTAL
Budget primitif		3 966 275	-	10 000	804 915	1 412 125	80 000	6 273 315
2015 Crédit ouvert		3 407 927	2 550	8 544	507 101	1 296 224	135 430	5 357 776
Mandaté		3 365 971	2 484	5 354	330 663	903 401	23 420	4 631 293

Dépenses d'équipements et niveau de réalisation / BP



Après des années de forts investissements en 2009 et 2010 (réalisation de la Fosse de Sorges, réserve d'eau brute constituant la dernière étape de la reconstruction de l'usine de production d'eau potable des Ponts-de-Cé ; accompagnement des travaux liés au Tramway), 4.6 M€ de dépenses d'équipements ont été réalisés. Les efforts ont essentiellement été portés sur les équipements de production (0.33M€), le réseau de distribution (3.4M€) et la logistique (0.9M€ pour l'outillage, les véhicules, les divers matériels, le mobilier de bureau et les compteurs).

Comme depuis 2009, le niveau de réalisation des investissements est correct. Il atteint en 2015 un taux de réalisation des crédits ouverts au Budget Primitif de 74%, reflétant une certaine optimisation de la prévision budgétaire et anticipation des besoins du service.

• L'état de la dette

Capital restant dû au 31/12/2015 :

- Encours de la dette au 31/12/15 22 607 836 €

Annuités 2015 (CA 2015) :

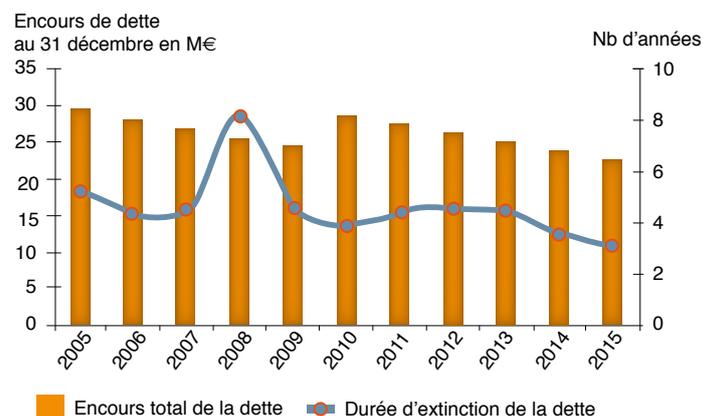
- Remboursement capital : 1 017 108 €

- Paiement intérêts : 1 094 461 €

- ICNE : -7 564 €

- **TOTAL annuités 2015 : 2 104 005 €**

Durée d'extinction de la dette au 31 décembre 2015 du budget EAU



Cet indicateur mesure l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations de distribution d'eau potable, divisé par l'épargne brute annuelle (soit recettes réelles - dépenses réelles - remboursement des intérêts).

Il exprime le nombre d'année d'exploitation théorique nécessaire pour rembourser l'ensemble de la dette. Un résultat inférieur à 7 ans est très satisfaisant.

En 2015, ce ratio s'établit à 3.09 années pour le budget Eau (contre 3.60 en 2014).

La dégradation du ratio constatée en 2008 était liée à l'effet mécanique du décalage entre encaissement et reversement des perceptions des redevances pour le compte de l'Agence de l'Eau suite à la scission en deux participations distinctes. Le phénomène disparaît en 2009 ce qui redonne à la courbe d'extinction de la dette une trajectoire en cohérence avec l'évolution de l'encours de dette.

La capacité de désendettement du budget Eau se situe donc à un niveau tout à fait satisfaisant.

Indicateur P 154 : Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

	2012	2013	2014	2015
stock impayés année (n-1)	198309	215226,26	466671,26	418198
montant des factures année (n-1)	25665078	25107670	26128610	26642838
Taux d'impayés	0,77%	0,86%	1,79%	1,57%
Moyenne taux d'impayés sur 5 ans	-	0,80%	0,97%	1,13%

Au 31 décembre de l'année N, quotient du stock des impayés relatif à l'année N-1 par le montant des factures d'eau émises relatives à l'année N-1

Indicateur P 109 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité

	2012	2013	2014	2015
montants versés à un fond de solidarité	4 790	7 327	58 354	6 465
abandons de créance	28 649	52 065	47 641	38 514
volume consommé comptabilisé	15 634 073	15 640 973	16 166 374	16 912 464
coût par m ³ de la solidarité	0,00214	0,0038	0,00656	0,0027

Somme annuelle des montants versés à un fonds de solidarité et des abandons de créance, divisée par le volume consommé comptabilisé.

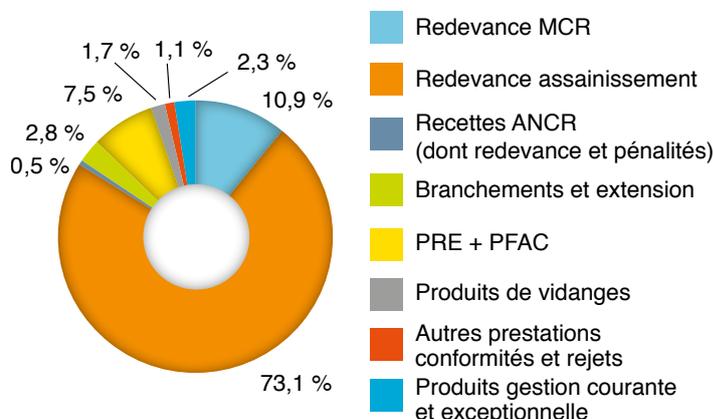
Indicateur D 102 : Prix TTC du service au m³ pour 120 m³

	2012	2013	2014	2015
Eau fourniture HT	1,01 €	1,02 €	1,03 €	1,05
Partie fixe HT	34,20 €	37,00 €	37,00 €	37,00 €
Redevance pollution HT	0,320 €	0,310 €	0,310 €	0,310 €
Prix TTC	204,5 €	207,4 €	208,7 €	211,2 €

D. LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT :

Les produits d'exploitation

Assainissement	CA 2015 recettes réelles d'exploitation
Redevance MCR	2 353 697 €
Redevance assainissement	15 714 327 €
Redevance et pénalité ANC	112 022 €
Branchements et extension	605 258 €
PRE + PFAC	1 611 387 €
Produits de vidanges	369 896 €
Autres prestations, conformités et rejet	244 482 €
Produits gestion courante et exceptionnelle	493 435 €
Total	21 504 505 €



La majorité des recettes d'exploitation est constituée du produit de la redevance assainissement, en progression sensible en 2015 (+4.46%, soit + 671 K€) alors que la redevance a progressé de +4.16%. Pour autant sa part dans les produits du budget Assainissement est en retrait (de 73.1% contre 75.4% en 2013).

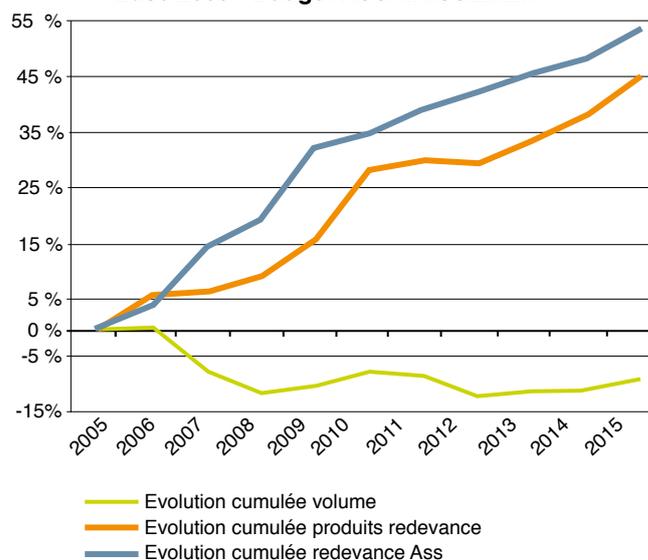
Les produits issus entre autres de la PRE/PFAC (Participation pour Raccordement à l'Egout/Participation au Financement de l'Assainissement Collectif), sont en hausse (+2% avec +269K€).

Les recettes liées aux prestations de branchement progressent de 92K€, tout comme celles issus des produits de vidange (+111K€).

Globalement, les recettes réelles sont en nette progression de plus de +1 1540 € par rapport à 2014.

Comme pour le budget annexe de l'Eau, les volumes facturés sont en hausse pour la troisième année consécutive (+1.53% sur 2014/2015).

Evolution cumulée des volumes facturés, du niveau de la redevance et de son produit
Base 2005 - Budget ASSAINISSEMENT



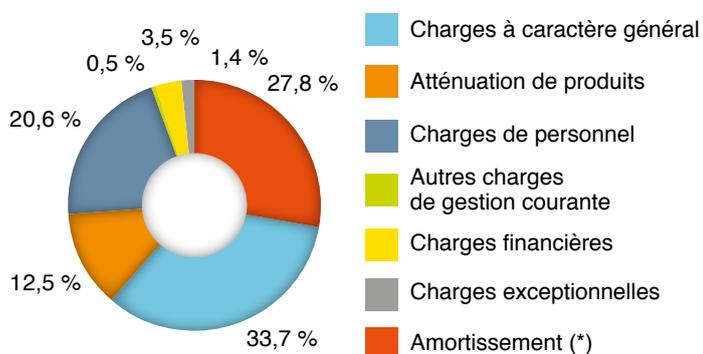
Depuis 2005, le rythme d'évolution de la redevance assainissement reste soutenu afin de permettre le financement des nombreux investissements à réaliser en terme de renouvellement de réseaux et de reconstruction des stations d'épuration (dont la reconstruction de la station de dépollution de la Baumette, principal équipement de l'agglomération avec une capacité de traitement de 280 000 équivalents habitants, qui a mobilisé une enveloppe de 66M€).

Le graphique montre bien que les produits attendus de la redevance assainissement sont largement minorés du fait de la tendance baissière des volumes d'eau assainie facturés. L'inversement de cette tendance en 2013 semble se confirmer encore sur 2015 même si les volumes facturés restent toujours nettement inférieurs à ceux comptabilisés 10 ans auparavant.

Les charges d'exploitation

Assainissement	CA 2015 dépenses réelles d'exploitation
Charges à caractère général	6 162 587 €
Atténuation de produits	2 285 510 €
Charges de personnel	3 770 205 €
Autres charges de gestion courantes	93 236 €
Charges financières	633 523 €
Charges exceptionnelles	250 645 €
Amortissement*	5 083 067 €
Total	18 278 773 €

* Opérations d'ordres



Les charges à caractère général augmentent de 1.1% (+68K€) et représentent 33.7% des charges de fonctionnement (33.6% en 2014). Les atténuations de produits, essentiellement constitués du reversement à l'Agence de l'Eau de la redevance Modernisation des Réseaux de Collecte perçue pour son compte, diminuent de 100K€ par rapport à 2014. Ce chapitre représente 12.5% des charges d'exploitation (-0.6 point). La part des amortissements, c'est-à-dire l'épargne obligatoire constituée afin de permettre le financement du renouvellement de notre patrimoine, représente

désormais 27.8% des dépenses d'exploitation (les amortissements sont des écritures d'ordre, de transfert entre les sections de fonctionnement et d'investissement).

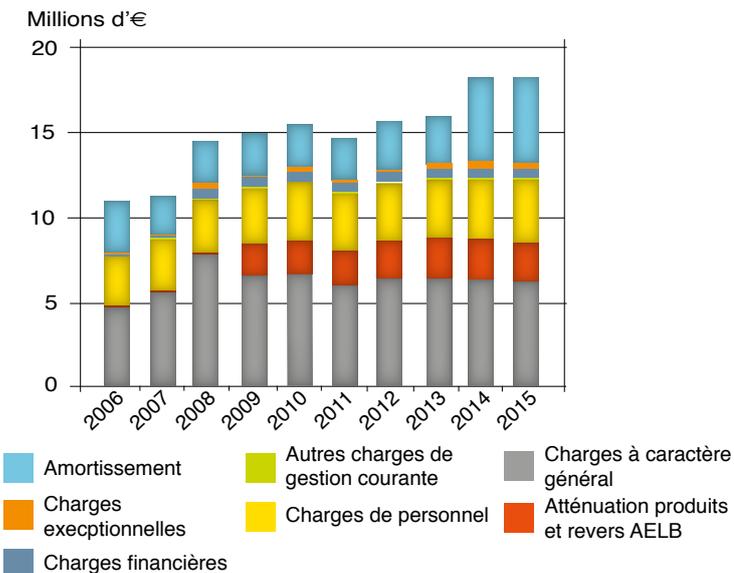
Les dépenses de personnel évoluent de +5.5% en 2015 et leur poids dans les charges du service s'établit à 20.6%.

Les charges exceptionnelles représentent désormais 1.4% de la section d'exploitation (+202K€ par rapport à 2014). Elles sont fortement influencées par les dégrèvements et les annulations de titre sur exercices antérieurs.

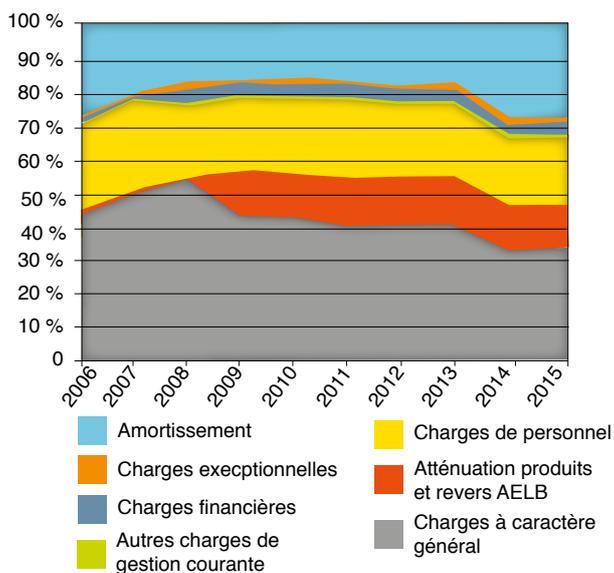
Ces annulations sont essentiellement liées au dispositif PFAC-AD (dans le cas d'annulation de permis de construire faisant apparaître des créations de surface de plancher et dont ils constituent le fait générateur de la facture). Ces annulations doivent être bien appréhendées afin d'apprécier correctement le réel produit attendu de la PRE/PFAC. Les charges financières s'établissent à 3.2% des dépenses de la section de fonctionnement, en hausse par rapport à 2014 (+60K€). Ces intérêts résultent de l'emprunt (30M€) mobilisé pour participer au financement des travaux de reconstruction de la station de dépollution de la Baumette.

L'évolution des charges de fonctionnement et des dépenses d'équipement

Charges d'exploitation composition et évolution 2006/2015



Charges d'exploitation Composition et évolution 2006/2015



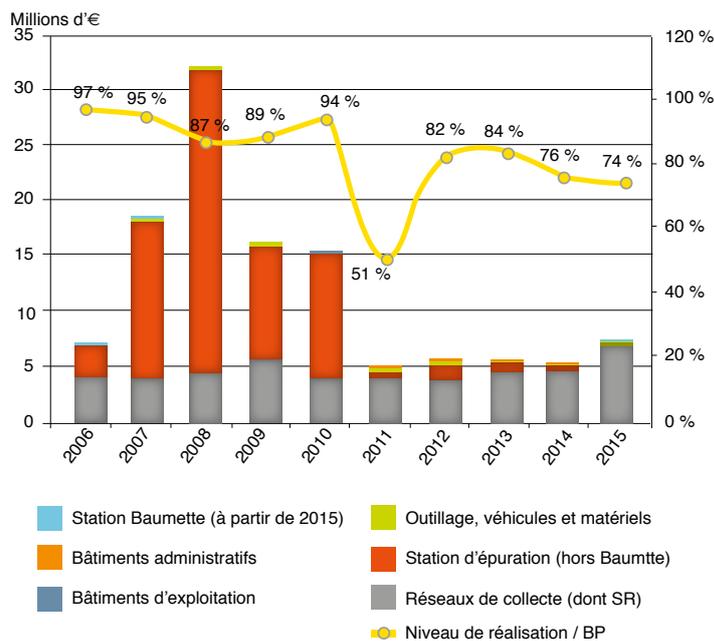
L'apparition en 2009 du chapitre « atténuation de produits et reversement Agence de l'Eau Loire-Bretagne » correspond à l'instauration de la redevance Modernisation des Réseaux de Collecte spécifique au

budget de l'Assainissement, destinée au financement des actions de l'Agence de Bassin. En contrepartie de cette création, il est rappelé que la redevance perçue sur le budget annexe Eau (Pollution Domestique) avait été significativement diminuée.

La structure des dépenses de la section d'exploitation du budget assainissement reste globalement stable sur la période 2009 / 2015, hormis les variations de recettes constatées pour le dispositif PRE/PFAC.

En 2014, l'amortissement évolue significativement suite à la prise en compte dans le patrimoine amorti de la station de la Baumette. Mécaniquement, la part des autres secteurs de dépenses diminue.

Dépenses d'équipements et niveau de réalisation / BP



• Dépenses d'équipements et niveau de réalisation / BP

2014 marque une évolution notable du volume des investissements réalisés avec 7.4M€ (+2.02, soit +37.3%). Derrière cette enveloppe se trouve une réalité faisant apparaître un effort d'investissement essentiellement porté sur le renouvellement des réseaux de collecte et de transport (-6.93M€ soit un taux de réalisation des crédits votés au budget primitif de 119%). En effet, des difficultés dans les dossiers liés aux travaux sur les stations d'épuration ont conduit à

Dépenses d'équipements budget ASS	Réseaux de collecte (dont SR)	Stations d'épuration (hors Beaumette)	Outillage, véhicules et matériel	Bâtiments d'exploitation	Bâtiments Administratifs	Station Baumette (à partir de 2015)	TOTAL
Budget primitif	5 847 000	2 071 485	410 815	-	-	1 642 600	9 971 900
2015 Crédit ouvert	7 105 893	837 331	199 714	-	8 544	788 647	8 940 129
Mandaté	6 933 303	139 513	125 161	-	5 354	211 233	7 414 564

décaler dans le temps ces travaux et seuls 140K€ ont été investis sur les 2 M€ d'inscrits au budget (7% de taux de réalisation). Les crédits ainsi non mobilisés sur les stations ont été redirigés sur le renouvellement de réseaux où d'importants besoins sont identifiés.

La réalisation des crédits ouverts en Budget Primitif se situe autour de 74%. Le niveau de consommation est correct, validant ainsi une réalisation conforme à une optimisation de la prévision budgétaire.

• L'état de la dette

Capital restant dû au 31/12/2015 :

- Encours de la dette au 31/12/15 : 23 508 861 €

Annuités 2015 (CA 2015) :

- Remboursement capital : 1 021 599 €

- Paiement intérêts : 541 397 €

- ICNE : 334 842 €

- **TOTAL annuités 2015 : 1 897 838 €**

Indicateur D 204 : Prix TTC du service au m³ pour 120 m³

	2012	2013	2014	2015
Redevance assainissement HT	1,15 €	1,18 €	1,20 €	1,25 €
Redevance modernisation des réseaux de collecte HT	0,200 €	0,190 €	0,190 €	0,190 €
Prix TTC	178,2 €	180,8 €	183,5 €	190,1 €

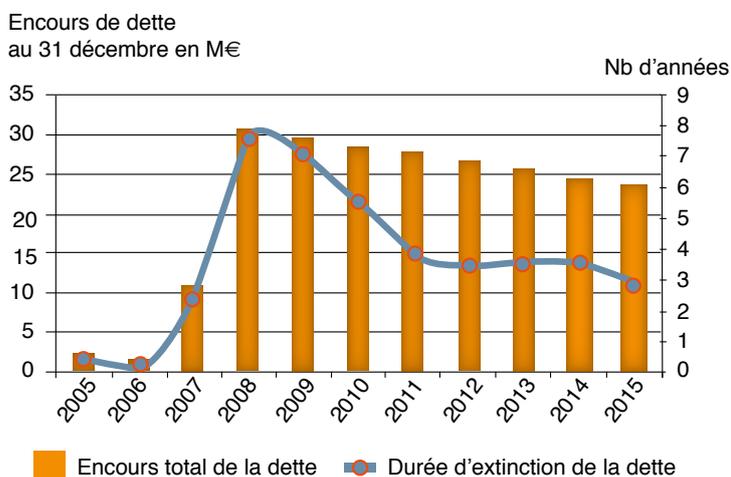
Indicateur P 207 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité

	2012	2013	2014	2015
montants versés à un fond de solidarité	4 437	6 647	5 639,24	6 520
abandons de créance	9 926	26 405	32 239	20 844
volume consommé comptabilisé	12 350 254	12 429 230	16 166 374	12 765 235
coût par m ³ de la solidarité	0,0012	0,0027	0,003	0,0021

Indicateur P 257 : Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

	2012	2013	2014	2015
stock impayés année (n-1)	159 198	250 245,81	62 190,27	55 004
montant des factures année (n-1)	20 243 782	21 080 518,30	21 678 947	21 713 530
Taux d'impayés	0,79%	1,19%	0,29%	0,25%
Taux d'impayés en moyenne sur les 5 dernières années	-	0,84%	0,76%	0,64%

Durée d'extinction de la dette au 31 décembre 2015 du budget ASSAINISSEMENT



Cet indicateur mesure l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations de collecte des effluents et d'assainissement des eaux usées divisé par l'épargne brute annuelle (soit recettes réelles - dépenses réelles - remboursement des intérêts). Il exprime le nombre d'années d'exploitation théorique nécessaire pour rembourser l'ensemble de la dette. Un résultat inférieur à 7 ans est satisfaisant. En 2006, ce ratio était de 0.26 années pour le budget Assainissement, soit un peu plus de 3 mois. 2007, puis 2008 marquent une forte progression en raison d'emprunts contractés de 10 M€ et 20 M€ pour le financement de la restructuration de la station de dépollution de la Baumette.

Le nombre d'années théoriques pour rembourser la dette s'établit en 2015 à 2.83 années (contre 3.62 en 2014). Avec un encours de dette encore significatif, de l'ordre de 23.5M€, la situation est très satisfaisante.

LA MAÎTRISE D'ŒUVRE

A. LES CHIFFRES CLÉS :

- **Les principaux indicateurs relatifs à ces activités sont les suivants :**

	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de projets réalisés	57	61	79	106	80
Nombre de consultations effectuées (code des marchés publics)	25	10	14	19	15
Nombre de permis de construire instruits	1770	1640	1749	1564	2009
Nombre de DT et DICT instruits	4517	4884	5981	5966	5717
Nombre de projets d'aménagements instruits ou suivis	59	69	54	56	70
Nombre de permis d'aménager instruits (+ PC groupés)	16	46	24	42	39
Nombre d'estimations de travaux établies pour le compte d'aménageurs	101	141	168	144	108
Linéaires de réseaux mis en place par les aménageurs	11072	17656	19273	18844	16601
Taux de réseaux pris en gestion	86%	86%	81.5%	81.9%	83%

B. LES PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE ÉTUDES ET TRAVAUX SONT :

- **Assistance à maîtrise d'ouvrage.**

Le service intervient notamment, en relation étroite avec les exploitants pour l'étude prospective de l'état du patrimoine, l'adaptation aux évolutions de l'urbanisation, le suivi de la programmation pluriannuelle des opérations et des investissements.

- **Maitrise d'œuvre de conception et de réalisation.**

La quasi-totalité des opérations inscrites au programme d'investissement font l'objet en interne d'une conception de projet (renouvellement et d'extensions de réseaux en eau et assainissement, construction d'ouvrages de génie civil de stations de refoulement d'eaux usées), et du suivi en phase réalisation. Cette maîtrise d'œuvre interne permet à la fois une réactivité importante, et une stricte adaptation aux besoins d'exploitation.

- **Instruction des documents d'urbanisme, détermination de la participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC), et mise à jour du zonage assainissement.**

Le service émet un avis sur l'état de desserte par les réseaux eau et assainissement de l'ensemble des demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme), et indique les prescriptions relatives aux modalités de raccordement. Le calcul du montant de la PFAC dont le fait générateur est le raccordement au réseau public est indiqué au service instructeur des communes ainsi qu'au pétitionnaire.

La collaboration avec la direction en charge de l'élaboration du PLU communautaire permet la mise à jour des plans de zonage assainissement, qui constituent une annexe sanitaire au PLU, et la prise en compte de l'adaptation aux évolutions de l'urbanisation des équipements de distribution, de collecte et de traitement lorsqu'elle est nécessaire.

- **L'instruction des DT et DICT.**

Le service instruit, à l'aide de plateformes de dématérialisation, les très nombreuses demandes des intervenants sur l'espace public en indiquant la position des réseaux d'eaux et d'assainissement présents dans l'emprise des travaux projetés, ainsi que les précautions nécessaires pour en garantir l'intégrité.

Un suivi des travaux des concessionnaires permet à la fois d'apporter des conseils sur le terrain, de positionner certains ouvrages et de s'assurer du respect des prescriptions.

- **Mise à jour et mise à disposition des données relatives aux installations eau et assainissement sur le Système d'Informations Géographiques (SIG).**

Les informations relatives aux canalisations et ouvrages disponibles sur le système d'information géographique sont précieuses à la fois pour permettre leur exploitation, la réalisation des projets, l'instruction des documents d'urbanisme et des DT-DICT.

La mise en place d'une mobilité de l'outil permettant un usage déporté sur le terrain pour assurer la continuité de service en astreinte, et le suivi et la saisie d'informations relatives aux interventions et dysfonctionnements est en cours.

Cette évolution permettra de renforcer notre gestion patrimoniale et d'optimiser le programme de renouvellement.

- **Suivi des opérations réalisées par des tiers (aménageurs) en vue de préparer la future prise en gestion des ouvrages.**

Le service délivre ses prescriptions en amont des opérations d'aménagement (Zac, ZI, ZA, lotissements), établit les estimations de travaux pour les interventions réalisées par la régie (raccordements et branchements), participe aux réunions de chantier, coordonne les interventions de la régie, et participe aux opérations de réception des réseaux.

Un document intitulé « Guide de l'eau » précise de manière exhaustive l'ensemble des prescriptions relative à l'établissement des réseaux et ouvrages d'eau et d'assainissement à l'attention de l'ensemble des intervenants en aménagement (aménageurs, lotisseurs, entreprises, architectes...).

Suite au classement des voies dans le domaine public, et sous réserve de conformité des installations et de fourniture des pièces techniques et administratives nécessaires, Angers Loire Métropole délibère pour la prise en gestion des réseaux.

C. INNOVATIONS

Parmi les projets innovants suivis et mis en œuvre en 2015, nous pouvons citer :

- **La construction d'un collecteur d'eaux usées de diamètre 1200 mm quai Ligny et du Roi de Pologne à Angers.**



Pour sécuriser le transfert des effluents vers la station de dépollution de la Baumette en rive gauche de la Maine, Angers Loire Métropole a procédé à la mise en place d'un nouveau collecteur en PRV de diamètre 1200 mm implanté entre les voies sur berges et le château. Les travaux ont consistés en la création d'un dessableur, et la pose de canalisations à la fois en tranchées ouvertes et à l'aide d'un micro tunnelier. Ces travaux d'un montant de 1.4 M€ HT ont duré 5 mois.

D. MAÎTRISE D'OUVRAGE

- **Etudes réalisées en 2015**

Il s'est agit notamment des :

- Etudes préalables et dossiers Loi sur l'Eau pour la reconstruction des stations de dépollution de Soucelles et Saint Clément de la Place
- Etude bilan de Contrat d'Agglomération avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
- Etudes préalables à la réhabilitation des réseaux de distribution d'eau de la galerie technique du Village Anjou à Angers
- Etudes de maitrise d'oeuvre pour la réhabilitation de filtres à sable à Soulaines-sur-Aubance
- Eudes préalables au renouvellement de réseaux en eau et assainissement, à la construction d'ouvrages de génie civil, et à la gestion patrimoniale des réseaux.

- **Travaux réalisés en 2015**

Les travaux d'assainissement ont concerné :

- Des réhabilitations de réseaux en tranchées ouvertes à Angers, Avrillé, Bouchemaine, Briollay, Cantenay-Epinard, Feneu, La Menbrolle/longuenée, les Ponts de Cé, Montreuil-Juigné Pellouailles-les-Vignes, Saint Martin du Fouilloux, Saint Barthélemy d'Anjou, Saint Sylvain d'Anjou, Sainte-Gemmes-sur-Loire, Soucelles, Soulaines/Aubance, Trélazé et Villevêque.
- Des réhabilitations de réseaux sans tranchées par chemisage à Angers ou par éclatement à Angers, les Ponts de Cé et Saint Barthélémy d'Anjou
- Une opération spécifique : la construction d'un collecteur de gros diamètre par micro tunnelier quai Ligny et du Roi de Pologne à ANGERS
- Des extensions de réseaux à Saint Martin du Fouilloux et Trélazé.

L'investissement correspondant s'élève à 6 475 887 € HT dont 141 409 € HT de frais divers (SPS, Passages caméra, contrôles de compactage, constats d'huissier, contrôles techniques du génie civil, levés topographiques etc.) et 114 132 € pour la construction d'ouvrage de génie civil.

Nature	2011	2012	2013	2014	2015
Extension de réseau et mise en séparatif	500ml	1230ml	510ml	846ml	144ml
Réhabilitation ou renouvellement de réseau	4960ml	4210ml	4880ml	6132ml	6816ml
Réhabilitation de refoulement	1150ml		40ml		28ml
Réalisation de nouvelles stations de transfert	1	0	1	1*	
Renouvellement ou refonte complète de stations de transfert ou d'épuration	2	3	1		1
Réalisation de branchements					
• Ponctuels	179	188	185	178	200
• Réhabilité et à la pose du collecteur	378	282	337	360	533
Dépose de branchements	11	15	22	13	5

*réhabilitation uniquement du prétraitement



Réhabilitation réseau assainissement par éclatement, route d'Angers à Saint-Barthélemy-d'Anjou

• **Les travaux d'eau potable ont concerné :**

- Des renouvellements de réseaux à Angers, Avrillé, Cantenay-Epinard, Juigné/loire, La Membrolle/longuenée, Saint Barthélemy d'Anjou, Saint Sylvain d'Anjou, Soucelles, Trélazé et Villevêque
- Une extension de réseau aux Ponts de Cé.

Le montant d'investissement correspondant est de 3 000 051 € HT dont 320 724 € HT d'achat de pièces ou tuyaux et 71 703 € HT de frais divers (SPS, contrôle de compactage, constat d'huissier, levé topo, etc.)

Nature	2012	2013	2014	2015
Extension de réseau	440ml	375ml	39ml	63ml
Renouvellement de réseau jusqu'au ø125	7605ml	6977ml	7556ml	7904ml
Renouvellement de réseau de ø150 et plus	5545ml	3139ml	2164ml	3313ml
Renouvellement de branchements				
• Exploitant : ALM	1307	724	709	654
• Exploitant : autres	41	66	11	57



Renouvellement du réseau de distribution rue de la Ternière à Avrillé



Réparation en urgence d'une conduite de transport Ø 600 mm rue Gandhi à Angers

• **Travaux en cours et à venir**

Pour l'année 2016, l'investissement, pour le secteur travaux à l'entreprise, correspond à des travaux d'assainissement et d'eau potable. Il s'élève respectivement à :

- Eaux Usées : 6 632 785 € HT dont :
 - 300 000 €HT pour des travaux de sécurisation sur diverses stations de refoulement,
 - 80 000 €HT pour la construction d'un ouvrage de dessablage et delestage,
 - 100 000 €HT pour le transfert d'effluents vers une nouvelle station d'épuration,
 - 1 781 898 €HT pour des travaux de construction de station d'épuration à Villevêque, Soullaines sur Aubance et Briollay,
 - 4 370 887 €HT pour la réhabilitation de réseaux à Angers, Avrillé, Bouchemaine, Cantenay Epinard, Ecoflant, Le Plessis Grammoire, Les Ponts de Cé, Saint Barthélemy d'Anjou, Saint Martin du Fouilloux, Sainte Gemmes sur Loire et Trélazé.
- Eau Potable 3 432 651€ HT dont :
 - 350 000 €HT pour le renouvellement des réseaux de la galerie du Village Anjou à Angers
 - 3 082 651€ HT Pour la réhabilitation de réseaux sur les communes d'Angers, Avrillé, Bouchemaine, Cantenay-Epinard, Les Ponts de Cé, Murs-Erigné, Sarrigné, Saint Sylvain d'Anjou, Saint Martin du Fouilloux, Sainte Gemmes sur Loire et Trélazé.

ANNEXES



QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2015 ANGERS

ORIGINE DE VOTRE EAU

Vous dépendez de l'unité de distribution d'ANGERS.

La gestion de la distribution de l'eau est assurée par ANGERS LOIRE METROPOLE.

L'eau distribuée provient de la station de :

◆ LES PONTS DE CE

La qualité des eaux brutes captées nécessite un traitement complet avant distribution.

PROTECTION DE LA RESSOURCE

La ressource en eau bénéficie d'une protection officielle par arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique les périmètres de protection.

CONTROLE DE VOTRE EAU

L'Agence Régionale de Santé est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau distribuée. L'exploitant doit aussi surveiller ses installations et la qualité de l'eau qu'il produit et distribue.

Le contrôle de la qualité de l'eau porte sur une centaine de molécules différentes.

Cette synthèse prend en compte les résultats provenant de 450 prélèvements sur l'année du contrôle sanitaire de l'Agence Régionale de Santé.

Les résultats des analyses sont consultables en mairie ou à la Communauté d'Agglomération Angers Loire Métropole.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet

<http://www.sante.gouv.fr/qualite-de-l-eau-potable>

CONSEILS

- ◆ Utilisez uniquement l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson et pour cuisiner.
- ◆ Si vous décelez un goût de chlore, remplissez une carafe d'eau et placez la ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.
- ◆ Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- ◆ Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.
- ◆ Pour les usages courants, la qualité de l'eau distribuée à votre robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez une telle installation, n'oubliez pas de l'entretenir régulièrement. Dans le cas d'un adoucisseur, assurez vous de disposer d'un robinet d'eau froide non adouci pour la boisson et la cuisine.
- ◆ En cas d'utilisation alternée du réseau public et d'un puits ou forage privé, la séparation des deux réseaux est obligatoire.



APPRECIATION GLOBALE DE VOTRE EAU EN 2015

L'EAU D' ANGERS EST DE BONNE QUALITE BACTERIOLOGIQUE ET CHIMIQUE, CONFORME AUX EXIGENCES DE QUALITE DE LA REGLEMENTATION.

Vous trouverez les résultats analytiques pour quelques paramètres au verso de la feuille

LORSQUE LA SAVEUR OU LA COULEUR DE L'EAU DU ROBINET PRESENTE UN ASPECT INHABITUEL, SIGNALEZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR D'EAU (VOIR FACTURE).

ORIGINE DE VOTRE EAU

Vous dépendez de l'unité de distribution de BEHUARD.

La gestion de la distribution de l'eau est assurée par ANGERS LOIRE METROPOLE.

L'eau distribuée provient des stations de :

- ◆ ROCHEFORT SUR LOIRE
- ◆ LES PONTS DE CE

La qualité des eaux brutes captées nécessite un traitement physico chimique avant distribution.

PROTECTION DE LA RESSOURCE

Les ressources en eau bénéficient d'une protection officielle par arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique les périmètres de protection.

CONTROLE DE VOTRE EAU

L'Agence Régionale de Santé est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau distribuée. L'exploitant doit aussi surveiller ses installations et la qualité de l'eau qu'il produit et distribue.

Le contrôle de la qualité de l'eau porte sur une centaine de molécules différentes.

Cette synthèse prend en compte les résultats provenant de 19 prélèvements sur l'année du contrôle sanitaire de l'Agence Régionale de Santé.

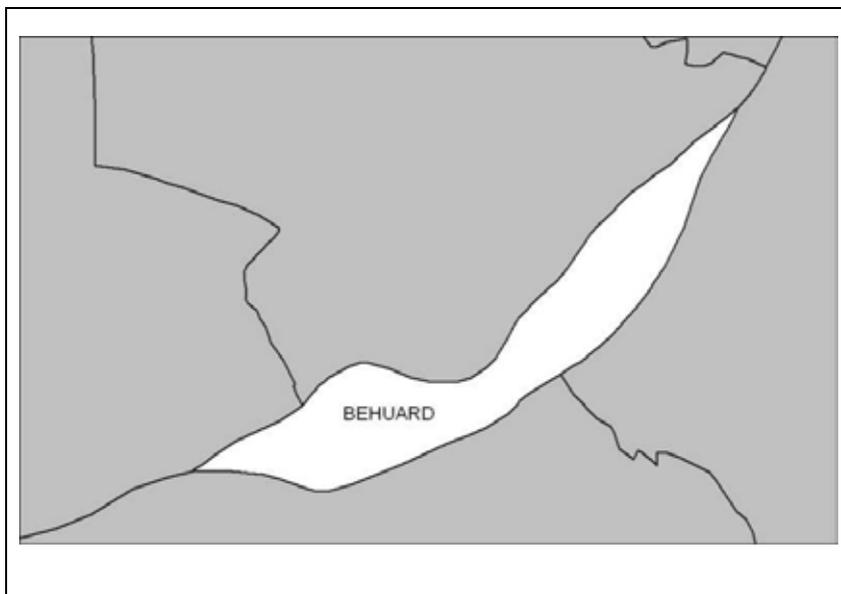
Les résultats des analyses sont consultables en mairie ou à la Communauté d'Agglomération Angers Loire Métropole.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet

<http://www.sante.gouv.fr/qualite-de-l-eau-potable>

CONSEILS

- ◆ Utilisez uniquement l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson et pour cuisiner.
- ◆ Si vous décelez un goût de chlore, remplissez une carafe d'eau et placez la ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.
- ◆ Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- ◆ Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.
- ◆ Pour les usages courants, la qualité de l'eau distribuée à votre robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez une telle installation, n'oubliez pas de l'entretenir régulièrement. Dans le cas d'un adoucisseur, assurez vous de disposer d'un robinet d'eau froide non adoucie pour la boisson et la cuisine.
- ◆ En cas d'utilisation alternée du réseau public et d'un puits ou forage privé, la séparation des deux réseaux est obligatoire.



APPRECIATION GLOBALE DE VOTRE EAU EN 2015

**L'EAU DE BEHUARD EST DE BONNE QUALITE BACTERIOLOGIQUE ET
CHIMIQUE, CONFORME AUX EXIGENCES DE QUALITE DE LA
REGLEMENTATION.**

Vous trouverez les résultats analytiques pour quelques paramètres au verso de la feuille

**LORSQUE LA SAVEUR OU LA COULEUR DE L'EAU DU ROBINET
PRESENTE UN ASPECT INHABITUEL, SIGNALEZ LE A VOTRE
DISTRIBUTEUR D'EAU (VOIR FACTURE).**

ORIGINE DE VOTRE EAU

Vous dépendez de l'unité de distribution de BRIOLLAY.

La gestion de la distribution de l'eau est assurée par ANGERS LOIRE METROPOLE.

L'eau distribuée provient des stations de :

- ◆ LES PONTS DE CE

La qualité des eaux brutes captées nécessite un traitement complet avant distribution.

PROTECTION DE LA RESSOURCE

La ressource en eau bénéficie d'une protection officielle par arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique les périmètres de protection.

CONTROLE DE VOTRE EAU

L'Agence Régionale de Santé est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau distribuée. L'exploitant doit aussi surveiller ses installations et la qualité de l'eau qu'il produit et distribue.

Le contrôle de la qualité de l'eau porte sur une centaine de molécules différentes.

Cette synthèse prend en compte les résultats provenant de 97 prélèvements sur l'année du contrôle sanitaire de l'Agence Régionale de Santé.

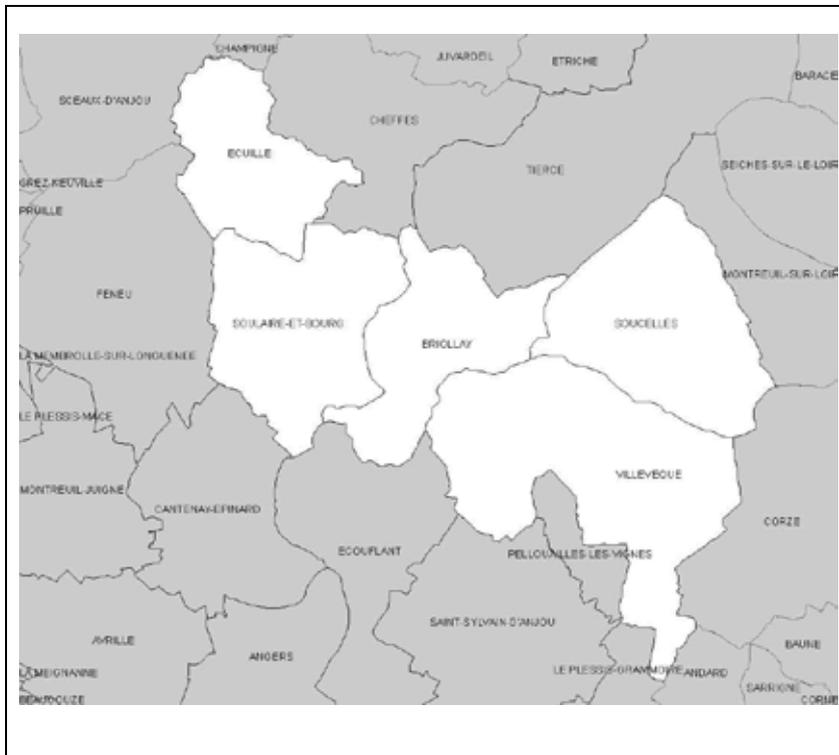
Les résultats des analyses sont consultables en mairie ou à la Communauté d'Agglomération Angers Loire Métropole.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet

<http://www.sante.gouv.fr/qualite-de-l-eau-potable>

CONSEILS

- ◆ Utilisez uniquement l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson et pour cuisiner.
- ◆ Si vous décelez un goût de chlore, remplissez une carafe d'eau et placez la ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.
- ◆ Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- ◆ Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.
- ◆ Pour les usages courants, la qualité de l'eau distribuée à votre robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez une telle installation, n'oubliez pas de l'entretenir régulièrement. Dans le cas d'un adoucisseur, assurez vous de disposer d'un robinet d'eau froide non adoucie pour la boisson et la cuisine.
- ◆ En cas d'utilisation alternée du réseau public et d'un puits ou forage privé, la séparation des deux réseaux est obligatoire.



APPRECIATION GLOBALE DE VOTRE EAU EN 2015

L'EAU DE BRIOLLAY EST DE BONNE QUALITE BACTERIOLOGIQUE ET CHIMIQUE, CONFORME AUX EXIGENCES DE QUALITE DE LA REGLEMENTATION.

Vous trouverez les résultats analytiques pour quelques paramètres au verso de la feuille

LORSQUE LA SAVEUR OU LA COULEUR DE L'EAU DU ROBINET PRESENTE UN ASPECT INHABITUEL, SIGNALEZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR D'EAU (VOIR FACTURE).

ORIGINE DE VOTRE EAU

Vous dépendez de l'unité de distribution de SAINT MARTIN DU FOUILLOUX.

La gestion de la distribution de l'eau est assurée par ANGERS LOIRE METROPOLE.

L'eau distribuée provient de la station de :

◆ SAINT GEORGES SUR LOIRE

La qualité des eaux brutes captées nécessite un traitement complet avant distribution.

PROTECTION DE LA RESSOURCE

La ressource en eau bénéficie d'une protection officielle par arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique les périmètres de protection.

CONTROLE DE VOTRE EAU

L'Agence Régionale de Santé est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau distribuée. L'exploitant doit aussi surveiller ses installations et la qualité de l'eau qu'il produit et distribue.

Le contrôle de la qualité de l'eau porte sur une centaine de molécules différentes.

Cette synthèse prend en compte les résultats provenant de 26 prélèvements sur l'année du contrôle sanitaire de l'Agence Régionale de Santé.

Les résultats des analyses sont consultables en mairie ou à la Communauté d'Agglomération Angers Loire Métropole.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet

<http://www.sante.gouv.fr/qualite-de-l-eau-potable>

CONSEILS

◆ Utilisez uniquement l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson et pour cuisiner.

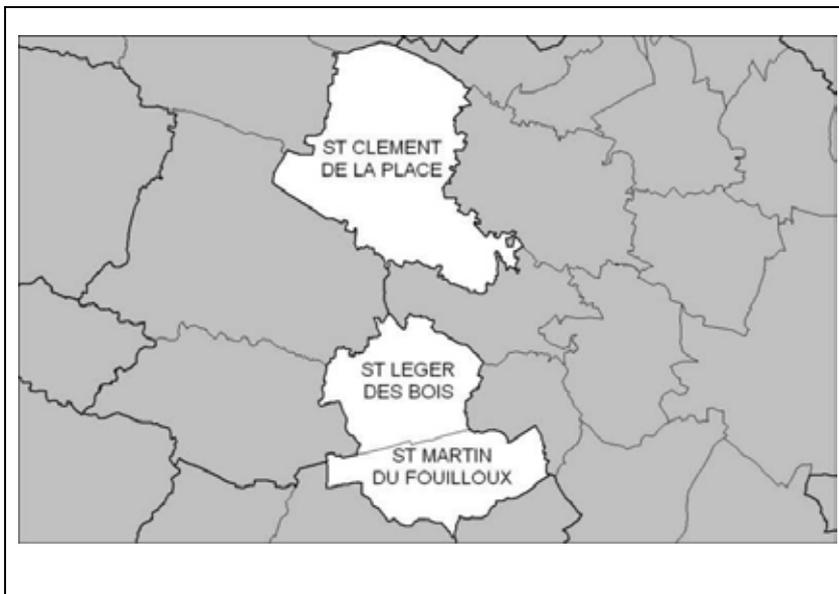
◆ Si vous décelez un goût de chlore, remplissez une carafe d'eau et placez la ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

◆ Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.

◆ Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

◆ Pour les usages courants, la qualité de l'eau distribuée à votre robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez une telle installation, n'oubliez pas de l'entretenir régulièrement. Dans le cas d'un adoucisseur, assurez vous de disposer d'un robinet d'eau froide non adoucie pour la boisson et la cuisine.

◆ En cas d'utilisation alternée du réseau public et d'un puits ou forage privé, la séparation des deux réseaux est obligatoire.



APPRECIATION GLOBALE DE VOTRE EAU EN 2015

L'EAU DE SAINT MARTIN DU FOUILLOUX EST DE BONNE QUALITE BACTERIOLOGIQUE ET CHIMIQUE, CONFORME AUX EXIGENCES DE QUALITE DE LA REGLEMENTATION.

Vous trouverez les résultats analytiques pour quelques paramètres au verso de la feuille

LORSQUE LA SAVEUR OU LA COULEUR DE L'EAU DU ROBINET PRESENTE UN ASPECT INHABITUEL, SIGNALEZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR D'EAU (VOIR FACTURE).

angers loire métropole
communauté d'agglomération

EAU ET ASSAINISSEMENT

EP 80011
49020 ANGERS cedex 02
Site eau : 244 900 015 0040
Site assainissement : 244 900 016 0000

Agence clientèle
83 rue du Mail - Angers
Ouverture au public du lundi au vendredi de 9h à 17h30
Fermeture le dernier jour du mois de 12h à 14h

02 41 05 51 15

Urgences Eau 02 41 05 50 50
Assainissement 02 41 05 51 51

REFERENCES A RAPPELER

Site : 120918A 83 RUE DU MAIL
CS 80011
49020 ANGERS CEDEX 02

Cliant : 147991 FACTURE INSEE

Facture : 147991670001 Code recette : EA
Exercice : 2016 Rôle : 78
Paiement en ligne <http://atout.angers.fr/ajp/ajp>

Prochain relevé prévu dans la période du
02/01/2017 au 17/01/2017

Consommation de référence pour une période
de 6 mois : 118 m3

Historique des relevés

Date	m3
31/03/2015	120
01/03/2015	120
31/03/2014	120
31/12/2013	120
31/12/2012	120

Les règlements de services, opposables dès le paiement de la première facture, sont consultables au siège d'ALM et sur son site internet.

VOIES DE RECOURS :
Dans un délai de deux mois suivant la notification du présent avis de sommes à payer (article L.1017-6 du Code général des collectivités territoriales) vous pouvez contester la somme mentionnée au présent avis en adressant le récépissé justificatif au tribunal administratif compétent selon la nature de la contestation.

FACTURE INSEE
83 RUE DU MAIL
CS 80011
49020 ANGERS CEDEX 02

Centre n° 02 - 147991 - 15/10/12
Angers Loire Métropole

TIP Titre Interbancaire de Paiement

CENTRE D'ENCAISSEMENT TRESOR PUBLIC
TSA 50006
35008 RENNES CEDEX 9

240010500162 FACTURE INSEE

941133000175 39160014799167000010490034995706 36275

DETAIL DE LA FACTURE

Référence facture : 2016_78 - 147991670001 Site desservi : 83 RUE DU MAIL, CS 80011
49020 ANGERS CEDEX 02

COMPTEUR N°	DERNIERE OPERATIONS EFFECTUEES	OPERATIONS ANTERIEURES	VOLUME	CONSUMATION FACTUREE
INSTR	Type	Date	Index	
FACTURE INSEE	Relevé	31/03/2016	1440	120
	Relevé	01/01/2016	1320	

Production et distribution de l'eau potable

Quantité	Prix unitaire hors TVA	Total	Taux TVA
120 m3	1,0500	126,00	5,5
300 m3	0,1014	30,42	5,5
Soins-Totals			
		156,42	10,0

Collecte et traitement des eaux usées

Quantité	Prix unitaire hors TVA	Total	Taux TVA
120 m3	1,2000	144,00	10,0
Soins-Totals			
		144,00	10,0

Contribution obligatoire reversée à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne :

Quantité	Prix unitaire hors TVA	Total	Taux TVA
120 m3	0,1800	21,60	10,0
120 m3	0,3190	38,28	5,5
Soins-Totals			
		59,88	5,5

Montant TTC de la facture en Euros : 362,75

Merci de régler ce montant avant le : 17/04/2016

Vous êtes adhérent de coopératives intercommunales et de solidarité en faveur de la ville de Dammarie sur Mais à hauteur de 0,25% des redevances et contribue pour 0,25% des redevances au Fonds Solidarité Logement prévu pour l'énergie et l'eau.

Vous n'avez pas à cet effet à la mention "Tirage au sort" figure dans la partie inférieure gauche du TIP ou si une contribution financière est chargée, indiquez votre montant de TIP. Ne jamais oublier de coller ce TIP sur votre contribution.

Le Trésorier Public et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne se voient TIP non signé. Tout change reçu sera référencé sans retard par le Centre de Paiement de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, à l'adresse indiquée sur le TIP.

Le montant de la facture est de 362,75 € hors TVA et de 382,75 € TTC. Le montant de votre facture complète, Bureau de Paiement, est de 382,75 € TTC.

Centre n° 02 - 147991 - 15/10/12
Angers Loire Métropole

TIP Titre Interbancaire de Paiement

CENTRE D'ENCAISSEMENT TRESOR PUBLIC
TSA 50006
35008 RENNES CEDEX 9

240010500162 FACTURE INSEE

941133000175 39160014799167000010490034995706 36275

angers loire métropole
communauté d'agglomération

EAU ET ASSAINISSEMENT

EP 80011
49020 ANGERS cedex 02
Site eau : 244 900 015 0040
Site assainissement : 244 900 016 0000

Agence clientèle
83 rue du Mail - Angers
Ouverture au public du lundi au vendredi de 9h à 17h30
Fermeture le dernier jour du mois de 12h à 14h

02 41 05 51 15

Urgences Eau 02 41 05 50 50
Assainissement 02 41 05 51 51

REFERENCES A RAPPELER

Site : 120918A 83 RUE DU MAIL
CS 80011
49020 ANGERS CEDEX 02

Cliant : 147991 FACTURE INSEE

Facture : 147991670002 Code recette : EA
Exercice : 2016 Rôle : 78
Paiement en ligne <http://atout.angers.fr/ajp/ajp>

Prochain relevé prévu dans la période du
02/01/2017 au 17/01/2017

Consommation de référence pour une période
de 6 mois : 89 m3

Historique des relevés

Date	m3
31/03/2016	120
31/03/2015	120
01/01/2015	120
31/03/2014	120
31/12/2013	120

Les règlements de services, opposables dès le paiement de la première facture, sont consultables au siège d'ALM et sur son site internet.

VOIES DE RECOURS :
Dans un délai de deux mois suivant la notification du présent avis de sommes à payer (article L.1017-6 du Code général des collectivités territoriales) vous pouvez contester la somme mentionnée au présent avis en adressant le récépissé justificatif au tribunal administratif compétent selon la nature de la contestation.

FACTURE INSEE
83 RUE DU MAIL
CS 80011
49020 ANGERS CEDEX 02

Centre n° 02 - 147991 - 15/10/12
Angers Loire Métropole

TIP Titre Interbancaire de Paiement

CENTRE D'ENCAISSEMENT TRESOR PUBLIC
TSA 50006
35008 RENNES CEDEX 9

240010500162 FACTURE INSEE

941133000175 72170014799167000020490034962706 40140

DETAIL DE LA FACTURE

Référence facture : 2016_78 - 147991670002 Site desservi : 83 RUE DU MAIL, CS 80011
49020 ANGERS CEDEX 02

COMPTEUR N°	DERNIERE OPERATIONS EFFECTUEES	OPERATIONS ANTERIEURES	VOLUME	CONSUMATION FACTUREE
INSTR	Type	Date	Index	
FACTURE INSEE	Relevé	31/03/2016	1060	120
	Relevé	31/03/2015	1440	

Production et distribution de l'eau potable

Quantité	Prix unitaire hors TVA	Total	Taux TVA
120 m3	1,0500	126,00	5,5
300 m3	0,1014	30,42	5,5
Soins-Totals			
		156,42	10,0

Collecte et traitement des eaux usées

Quantité	Prix unitaire hors TVA	Total	Taux TVA
120 m3	1,2000	144,00	10,0
Soins-Totals			
		144,00	10,0

Contribution obligatoire reversée à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne :

Quantité	Prix unitaire hors TVA	Total	Taux TVA
120 m3	0,1800	21,60	10,0
120 m3	0,3190	38,28	5,5
Soins-Totals			
		59,88	5,5

Montant TTC de la facture en Euros : 401,40

Merci de régler ce montant avant le : 17/04/2016

Vous êtes adhérent de coopératives intercommunales et de solidarité en faveur de la ville de Dammarie sur Mais à hauteur de 0,25% des redevances et contribue pour 0,25% des redevances au Fonds Solidarité Logement prévu pour l'énergie et l'eau.

Vous n'avez pas à cet effet à la mention "Tirage au sort" figure dans la partie inférieure gauche du TIP ou si une contribution financière est chargée, indiquez votre montant de TIP. Ne jamais oublier de coller ce TIP sur votre contribution.

Le Trésorier Public et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne se voient TIP non signé. Tout change reçu sera référencé sans retard par le Centre de Paiement de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, à l'adresse indiquée sur le TIP.

Le montant de la facture est de 401,40 € hors TVA et de 441,40 € TTC. Le montant de votre facture complète, Bureau de Paiement, est de 441,40 € TTC.

Centre n° 02 - 147991 - 15/10/12
Angers Loire Métropole

TIP Titre Interbancaire de Paiement

CENTRE D'ENCAISSEMENT TRESOR PUBLIC
TSA 50006
35008 RENNES CEDEX 9

240010500162 FACTURE INSEE

941133000175 72170014799167000020490034962706 40140

EAU	
REDEVANCE ANNUELLE AU M3	
⇒ Abonnés ordinaires (tarif de base au m3) :	1,05
REDEVANCE ANNUELLE AU M3 REVERSEE A L'AGENCE DE L'EAU	
⇒ Pollution domestique - contre-valeur (le m3):	0,31
PARTIE FIXE	
⇒ Branchement de :	
15 mm	37,00
20 mm	37,00
30 & 40 mm	71,00
50 et 60 mm	236,00
80 mm	300,00
100 mm	410,00
125 mm	500,00
150 mm	550,00
200 mm	620,00
250 mm	840,00
300 mm	1020,00
PRESTATIONS DIVERSES	
⇒ Frais d'abonnement :	25,00
⇒ Forfait relevé - facturation :	42,00
⇒ Forfait retard de règlement :	42,00
⇒ Forfait de mise en service (ouverture, fermeture, déplacement fontainier) :	42,00
⇒ Pose/Dépose de compteur	77,00
⇒ Prise d'eau à compteur (2 constats) :	61,00
⇒ Location du dispositif de puisage (par semaine) :	12,00
⇒ Essais de poteaux d'incendie :	83,00
⇒ Contrôle des puits, forages et installations privatives :	
▪ avec usage interne au bâtiment et rejet au réseau d'assainissement	118,00
▪ avec usage interne au bâtiment, sans rejet au réseau d'assainissement	84,00
⇒ Plus-Value frais d'abonnement compteur PULSE :	40,00
BRANCHEMENTS	
⇒ Avec terrassement et remblaiement par l'Agglo :(1)	
Diamètres 20 mm	1180,00
40 mm (2)	1310,00
⇒ Avec terrassement et remblaiement non pris en charge par l'Agglo :(1)	
Diamètres 20 mm	335,00
40 mm (2)	465,00
(1) forfait concernant la partie sous voie publique. (2) au-dessus de 40 mm, le coût sera arrêté au montant des dépenses engagées majorées de 15 % pour frais généraux.	

ASSAINISSEMENT	
REDEVANCE ANNUELLE AU M3	
⇒ Abonnés ordinaires (tarif de base au m3) :	1,25
⇒ Barème dégressif applicable aux entreprises industrielles, commerciales et artisanales :	
de 0 à 50000 m3	1,25
à partir de : 50001 m3	1,16
REDEVANCE ANNUELLE AU M3 REVERSEE A L'AGENCE DE L'EAU	
⇒ Redevance modernisation des réseaux de collecte (m3):	0,19
PARTICIPATION POUR RACCORDEMENT A L'EGOUT	
⇒ Redevance PFAC et PFAC-AD (le m² de surface de plancher nouvelle)	10,00
DEBOUCHAGE DE BRANCHEMENT D'ASSAINISSEMENT	
Intervention de l'hydrocureuse	
⇒ du lundi au samedi (1h d'intervention)	120,00
⇒ les dimanches et jours fériés (1h d'intervention)	175,00
⇒ la nuit de 22 h à 6 h (1h d'intervention)	196,00
Déplacement de l'hydrocureuse	
⇒ forfait de déplacement (1/2 h)	44,50
PRESTATIONS DIVERSES	
⇒ Déversement des produits de vidange, la tonne apportée :	15,00
⇒ Déversement de produits de curage, la tonne apportée :	36,50
⇒ Déversement de graisse, la tonne apportée :	10,50
⇒ Inspection télévisuelle de la partie privative des branchements :	182,00
⇒ Vérification des installations existantes :	94,00
⇒ Contrôle des rejets industriels :	94,00
BRANCHEMENTS	
⇒ Jusqu'à 150 mm : (1)	
Travaux réalisés à la pose du collecteur :	735,00
Travaux réalisés hors la pose du collecteur (jusqu'à 5 ml) :	2550,00
Plus value pour profondeur demandée supérieure à 1,10 mètre	525,00
Coût du mètre linéaire supplémentaire du branchement :	235,00
⇒ Dépose de branchement :	1155,00
(1) Au-delà de 150 mm, le coût des travaux sera arrêté au montant des dépenses engagées majorées de 15% pour frais généraux.	

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	
PRESTATIONS DIVERSES	
⇒ Contrôle conception/réalisation des instal. neuves ou réhabilitées	115,00
⇒ Contrôle de réalisation des instal. neuves ou réhabilitées	75,00
⇒ Contrôle de conception des installations neuves ou réhabilitées	40,00
⇒ Contrôle périodique du bon fonctionnement	70,00
⇒ Diagnostic des installations dans le cadre de cessions	94,00

PRESTATIONS COMMUNES A LA DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	
⇒ FHMO ADJ Technique	26,60
⇒ FHMO Agent de Maîtrise	30,30
⇒ FHMO Technicien ou surveillant de travaux	34,60
⇒ FHMO Ingénieur	49,40
⇒ Forfait déplacement	56,02

EAU	
REDEVANCE ANNUELLE AU M3	
⇒ Abonnés ordinaires (tarif de base au m3) :	1,07
REDEVANCE ANNUELLE AU M3 REVERSEE A L'AGENCE DE L'EAU	
⇒ Pollution domestique - contre-valeur (le m3):	0,30
PARTIE FIXE	
⇒ Branchement de :	
15 mm	37,20
20 mm	37,20
30 et 40 mm	71,00
50 et 60 mm	236,00
80 mm	300,00
100 mm	410,00
125 mm	500,00
150 mm	550,00
200 mm	620,00
250 mm	840,00
300 mm	1020,00
⇒ Plus-Value frais d'abonnement compteur PULSE :	42,00
PRESTATIONS DIVERSES	
⇒ Frais d'abonnement :	25,00
⇒ Forfait relevé - facturation :	44,00
⇒ Forfait retard de règlement :	44,00
⇒ Forfait de mise en service (ouverture, fermeture, déplacement fontainier) :	44,00
⇒ Pose/Dépose de compteur	80,00
⇒ Prise d'eau à compteur (2 constats) :	61,00
⇒ Location du dispositif de puisage (par semaine) :	12,00
⇒ Essais de poteaux d'incendie :	85,00
⇒ Contrôle des puits, forages et installations privatives :	
▪ avec usage interne au bâtiment et rejet au réseau d'assainissement	121,00
▪ avec usage interne au bâtiment, sans rejet au réseau d'assainissement	97,00
BRANCHEMENTS	
⇒ Avec terrassement et remblaiement par l'Agglo :(1)	
Diamètres 20 mm	1235,00
30 mm	1370,00
40 mm (2)	1370,00
⇒ Avec terrassement et remblaiement non pris en charge par l'Agglo :(1)	
Diamètres 20 mm	335,00
30 mm	465,00
40 mm (2)	465,00
(1) forfait concernant la partie sous voie publique. (2) au-dessus de 40 mm, le coût sera arrêté au montant des dépenses engagées majorées de 15 % pour frais généraux.	

ASSAINISSEMENT	
REDEVANCE ANNUELLE AU M3	
⇒ Abonnés ordinaires (tarif de base au m3) :	1,30
⇒ Barème dégressif applicable aux entreprises industrielles, commerciales et artisanales :	
de 0 à 50000 m3	1,30
à partir de : 50001 m3	1,24
REDEVANCE ANNUELLE AU M3 REVERSEE A L'AGENCE DE L'EAU	
⇒ Redevance modernisation des réseaux de collecte (m3):	0,18
PARTICIPATION POUR RACCORDEMENT A L'EGOUT	
⇒ Redevance PFAC et PFAC-AD (le m² de surface de plancher nouvelle)	10,00
DEBOUCHAGE DE BRANCHEMENT D'ASSAINISSEMENT	
Intervention de l'hydrocureuse	
⇒ du lundi au samedi (1h d'intervention)	126,00
⇒ les dimanches et jours fériés (1h d'intervention)	180,00
⇒ la nuit de 22 h à 6 h (1h d'intervention)	200,00
Déplacement de l'hydrocureuse	
⇒ forfait de déplacement (1/2 h)	48,00
PRESTATIONS DIVERSES	
⇒ Déversement des produits de vidange, la tonne apportée :	15,00
⇒ Déversement de produits de curage, la tonne apportée :	38,00
⇒ Déversement de graisse, la tonne apportée :	10,50
⇒ Inspection télévisuelle de la partie privative des branchements :	191,00
⇒ Vérification des installations existantes :	97,00
⇒ Contrôle des rejets industriels :	97,00
BRANCHEMENTS	
⇒ Jusqu'à 150 mm : (1)	
Travaux réalisés à la pose du collecteur :	770,00
Travaux réalisés hors la pose du collecteur (jusqu'à 5 ml) :	2670,00
Plus value pour profondeur demandée supérieure à 1.10 mètre	550,00
Coût du mètre linéaire supplémentaire du branchement :	235,00
⇒ Dépose de branchement :	1100,00
(1) Au-delà de 150 mm, le coût des travaux sera arrêté au montant des dépenses engagées majorées de 15% pour frais généraux.	

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	
PRESTATIONS DIVERSES	
⇒ Contrôle conception/réalisation des instal. neuves ou réhabilitées	115,00
⇒ Contrôle de réalisation des instal. neuves ou réhabilitées	76,00
⇒ Contrôle de conception des installations neuves ou réhabilitées	40,00
⇒ Contrôle périodique du bon fonctionnement	71,00
⇒ Diagnostic des installations dans le cadre de cessions	97,00

TION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

⇒ FHMO ADJ Technique	26,90
⇒ FHMO Agent de Maîtrise	30,00
⇒ FHMO Technicien ou surveillant de travaux	34,80

⇒ FHMO Ingénieur	48,40
⇒ Forfait déplacement	57,78

rafraîchissante
écologique
disponible
économique



**L'EAU DU ROBINET,
ELLE A TOUT POUR PLAIRE !**

© Colson LINER Communication CE 20 10 20 - Février 2011 - © webkerc design by utopikdesign www.utopikdesign.fr

